

# Le Voix des Travailleurs

de Bretagne, de l'Ouest ("Le Messager Syndical" et "L'Effort" réunis)  
Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens des Unions Régionales de l'Ouest et de Bretagne et Maine  
(LOIRE-INFERIEURE, MAINE-ET-LOIRE, VENDEE, VIENNE, DEUX-SEVRES. — ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN, FINISTERE, COTES-DU-NORD, MAYENNE)



TELEPHONES :  
Nantes ..... 120.71  
Rennes ..... 80.07

ADMINISTRATION ET REDACTION :  
Nantes : 10, Rue de Bel-Air  
Rennes : 7, rue de Corbin

Les manuscrits non insérés  
ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL :  
Syndiqués : 3 fr. ; Soutien : à partir de 10 fr. ; Etranger : 15 fr.

COMPTES CHEQUES-POSTAUX  
Pour la Région de Bretagne et Maine : Rennes 144-87,  
Pour la Région de l'Ouest : Nantes 208-73.

## REPRISE

La réunion du Bureau Confédéral, nouvelle formule, qui a eu lieu le dimanche 15 septembre dernier, a été, en quelque sorte, le signal de la reprise de notre activité confédérale.  
Non pas que cette activité ait chômé au cours des mois d'été. Même si l'habituel repos estival l'y avait invitée, bon nombre de manifestations, la Semaine Sociale d'Angers entre autres, et plus encore l'apparition des décrets-lois, l'auraient empêchée de se complaire « aux délices de Capoue ».  
Mais la réunion de septembre du Bureau confédéral donne aux dirigeants de la C. F. T. C. l'occasion de fixer son programme d'action et sa ligne de conduite, en tenant compte des décisions du Congrès passé et afin d'apporter quelques mérites et quelques progrès nouveaux au Congrès prochain.  
Or, jamais programme n'a été plus chargé que celui que nous a légué notre dernier Congrès et que les circonstances actuelles nous imposent.

On ne supprime tout de même pas un fait social de cet ordre et de cette importance comme on démolit le Trocadéro !  
Et notre patience même n'a-t-elle pas à lutter contre ces gens pressés, parmi lesquels nous rencontrons parfois certains de nos amis, et qui semblent appeler de leurs vœux une réalisation corporative théorique et hâtive, pareils à ces combattants avides d'en finir qui n'auraient pas su attendre l'heure H pour sortir des tranchées.



Jules ZIRNHELD  
Président de la C.F.T.C.

Mise au point de la nouvelle constitution de la C. F. T. C. ; rédaction définitive du « plan économique et social » que nous étudions depuis plusieurs années, et fixation de ses modalités d'exécution ; formation sans cesse plus perfectionnée de nos élites, afin que nous puissions être prêts à répondre à toutes les nécessités que les transformations économiques ou sociales actuellement en gestation pourraient exiger ; organisation de notre propagande de telle sorte que les conclusions si nettes de la Semaine Sociale d'Angers en faveur du syndicalisme chrétien, base essentielle et ferment indispensable de la corporative future, puissent se réaliser pratiquement, telle est la tâche qui nous sollicite sans compter les innombrables besoins à nous satisfaire qui découlent de notre vie journalière.  
N'y a-t-il pas là de quoi donner quelque souci et quelque vertige à ceux qui ont la responsabilité de la direction confédérale ? Et les événements actuels n'apportent-ils pas à notre C. F. T. C. plus d'une occasion de prouver, en même temps que la solidité de sa doctrine et la fidélité de ses troupes, la plasticité de son action ?  
Les décrets-lois ne nous offrent-ils pas le type de ces épreuves que l'on impose aux ouvriers les plus apparement solides et qui décèlent les moindres faiblesses et les plus légères fissures ?  
Ils nous obligent à mettre en balance nos devoirs de citoyens, appelés à réparer par leurs sacrifices des erreurs dont ils ne sont pas responsables, et les justes droits des travailleurs profondément lésés par des questions aussi graves que celle de la famille ou celle du salaire vital. Et nous nous devons de soutenir et de faire reconnaître ces droits, sans cependant manquer à ces devoirs.

Alors que le cinquantenaire de notre Syndicalisme chrétien approche, qui justifie notre long effort et l'efficacité de notre patience, allons-nous laisser nos nerfs commander à notre raison ? L'illusion d'un lendemain incertain et mal préparé va-t-elle nous faire négliger la tâche d'aujourd'hui ?  
La sérénité, la mesure, le souci du travail bien défini et bien fait, qui ont été la caractéristique de la réunion de notre Bureau Confédéral, et qui se transmettront à tout notre organisme confédéral, nous ont montré que nous n'avions point perdu la tête et que nous apportions au travail du jour, qui seul permet et assure la fécondité des lendemains, la même prudence, la même sang-froid, la même lenteur saine qui ont amené nos progrès passés.

Et tandis que j'écris, je ne puis me dépendre du souvenir et de l'exemple que nous laisse le cher disparu d'hier : Arthur Houte. Que n'a-t-il pas fait dans sa simplicité d'homme du peuple ignorant de ses propres mérites ? Que n'ont-ils pas fait tous ceux qui ont vécu les heures douteuses et les efforts incertains de nos débuts et dont les noms se pressent dans ma mémoire trop nombreux, hélas ! Tous ont été de leur temps et dans leur sphère d'action l'unique ! Aujourd'hui, et grâce à leur exemple, il en est des liens qui existent entre l'individu et la collectivité. Cette doctrine favorise l'épanouissement de la personnalité humaine dans une communauté qui elle-même est coordonnée suivant les lois naturelles. Doctrine également opposée au libéralisme économique, d'une part, et, d'autre, à l'étatisme fasciste ou communiste.  
Le R. P. Muller, avec l'autorité qui s'attache à sa personne et à ses travaux, montra qu'il y a, pour les gouvernements, deux manières de tenter une restauration de l'ordre corporatif dans la vie économique. La première consiste à dresser de toutes pièces et d'un seul bloc, d'après un plan préconçu, le cadre complet des institutions : c'est le « corporatisme d'Etat », tel que l'ont institué, avec des modalités diverses, les dictatures italienne, espagnole, portugaise, allemande, autrichienne et bulgare. Le R. P. Muller n'hésite pas à déclarer que cette procédure hâtive, ces méthodes autoritaires, loin de favoriser l'écllosion d'un régime corporatif sagement constitué, menacent bien plutôt de compromettre gravement son fonctionnement et son épanouissement. Dans certains cas, tels que le fascisme et l'hitlérisme, on aboutit à un véritable socialisme d'Etat.  
La seconde manière fait à la liberté un large crédit ; c'est aux intéressés eux-mêmes qu'appartient l'initiative de l'organisation professionnelle. L'Etat n'intervient que pour offrir un statut juridique à chacun des groupements ainsi éclos de manière spontanée. C'est le « corporatisme d'association » qui l'emporte, à plus d'un titre, sur le corporatisme d'Etat.  
Tout comme M. Hug fait en des termes à peine différents, le R. P. Muller a affirmé que « la corporative sera à base syndicale ou ne sera pas ».

## VITALITÉ SYNDICALE

Depuis cinquante ans, les efforts de tous ceux qui, en face de l'anarchie économique souhaitaient l'avènement d'une équitable organisation professionnelle, ont tendu à développer le syndicalisme, envisagé comme un puissant facteur de discipline dans la production. Les catholiques sociaux, en particulier, sont restés fidèles à la célèbre formule de La Tour du Pin : « Le syndicat libre, dans le corps d'état organisé ».

Sur le terrain des faits, cependant, l'instauration de régimes « totalitaires » en Italie, puis en Allemagne ; l'effondrement des puissantes associations ouvrières, dans ce dernier pays ; l'établissement, en Autriche et au Portugal, de systèmes « corporatifs » antilibéraux et, en pratique, monopolisateurs ; tout cela ne marquait-il pas un recul, peut-être irréversible, du syndicalisme ; une crise, pour le moins, susceptible d'inquiéter les partisans de cette méthode ?  
La Confédération internationale des Syndicats Chrétiens, non contente d'affirmer, par ses travaux ininterrompus et des résultats positifs, sa propre vitalité et celle des organisations qui la composent, a estimé qu'il y avait lieu de procéder à un examen critique des événements, pour en tirer quelques leçons efficaces.  
Une pareille étude, si l'on voulait qu'elle fût pleinement fructueuse, ne pouvait avoir lieu dans l'apparat plus ou moins tumultueux d'un congrès. Ce fut le cadre recueilli d'un établissement scolaire, au sein des Ardennes Belges, à Rochefort, qui abrita, dans les premiers jours de septembre, les quarante participants appartenant à sept nations différentes.  
Sur la principale question inscrite au programme : « L'ordre corporatif et la situation corrélatrice du mouvement syndical, deux rapports, vraiment magistraux, furent présentés, l'un par le R. P. A. Muller, docteur en sciences politiques et sociales, professeur à l'Institut supérieur de commerce Saint-Ignace, à Anvers ; l'autre par M. W. Hug, docteur en droit, avocat-avoué et professeur à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales à St-Gall.

Un théologien et moraliste catholique, un juriste protestant, devaient ainsi manifester leur accord, non seulement dans leurs exposés respectifs, mais dans les échanges de vues qui eurent lieu ensuite sur les principes enseignés, sur les méthodes préconisées par les grandes Encyclopedies sociales.  
N'est-il pas frappant que ce soit M. Hug qui, en se référant expressément à « Quadragesimo anno », ait tracé la vraie physionomie de l'organisation corporative ? Elle est, a-t-il dit en substance, à base de « solidarisme » ; elle tend à consolider, mais aussi à préciser les liens qui existent entre l'individu et la collectivité. Cette doctrine favorise l'épanouissement de la personnalité humaine dans une communauté qui elle-même est coordonnée suivant les lois naturelles. Doctrine également opposée au libéralisme économique, d'une part, et, d'autre, à l'étatisme fasciste ou communiste.  
Le R. P. Muller, avec l'autorité qui s'attache à sa personne et à ses travaux, montra qu'il y a, pour les gouvernements, deux manières de tenter une restauration de l'ordre corporatif dans la vie économique. La première consiste à dresser de toutes pièces et d'un seul bloc, d'après un plan préconçu, le cadre complet des institutions : c'est le « corporatisme d'Etat », tel que l'ont institué, avec des modalités diverses, les dictatures italienne, espagnole, portugaise, allemande, autrichienne et bulgare. Le R. P. Muller n'hésite pas à déclarer que cette procédure hâtive, ces méthodes autoritaires, loin de favoriser l'écllosion d'un régime corporatif sagement constitué, menacent bien plutôt de compromettre gravement son fonctionnement et son épanouissement. Dans certains cas, tels que le fascisme et l'hitlérisme, on aboutit à un véritable socialisme d'Etat.  
La seconde manière fait à la liberté un large crédit ; c'est aux intéressés eux-mêmes qu'appartient l'initiative de l'organisation professionnelle. L'Etat n'intervient que pour offrir un statut juridique à chacun des groupements ainsi éclos de manière spontanée. C'est le « corporatisme d'association » qui l'emporte, à plus d'un titre, sur le corporatisme d'Etat.  
Tout comme M. Hug fait en des termes à peine différents, le R. P. Muller a affirmé que « la corporative sera à base syndicale ou ne sera pas ».

## Fédération Internationale des Syndicats chrétiens des Chemins de fer et Tramways

La Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens des Chemins de fer et des Tramways a tenu, les 11, 12 et 13 septembre 1935, à Paris, son sixième Congrès sous la présidence de M. Nivara (Rotterdam).  
Il y avait 80 délégués, représentant 10 organisations affiliées et 8 pays différents.  
Le Bureau International du Travail de Genève s'était fait représenter par M. H. Henseler, et la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens par M. P.-J.-S. Serrarens (Utrecht).  
Après avoir pris connaissance du rapport moral du secrétaire, M. Timmermans (Utrecht), le Congrès s'est occupé de diverses questions d'actualité.

Se basant sur le rapport présenté par M. Darnet (Paris), le Congrès s'est occupé en première ligne du problème de l'introduction de la semaine de 40 heures sur les chemins de fer.  
Il adopta une résolution où, après avoir constaté les sacrifices que les mesures de modernisation et d'économie des chemins de fer ont occasionné pour les agents, il demanda que l'on fasse participer le personnel aux progrès techniques par l'introduction de la semaine de 40 heures.  
Le Congrès chargea l'Internationale de procéder à une enquête auprès des fédérations affiliées en vue des modalités de l'application pratique de la semaine de 40 heures et d'adresser un rapport au Bureau International du Travail.  
A la suite du rapport présenté par M. Henseler (Genève) sur le Bureau International du Travail et la crise économique mondiale, le Congrès adopta une résolution où il constate avec satisfaction que le Bureau International du Travail a su résister à toutes les épreuves de la crise économique et exprime le vœu que l'Organisation Internationale du Travail prenne des mesures pour adoucir les suites que la crise a eues au point de vue social et notamment des mesures permettant la résorption du chômage technologique et une solution pratique, aussi rapide que possible, du problème de l'attelage automatique.  
Enfin M. Serrarens (Utrecht), présent au rapport sur les tâches et le droit d'existence du mouvement syndical chrétien en temps de crise. Dans une résolution, le Congrès souligne l'importance du syndicalisme, seul instrument permettant aux travailleurs de tous les pays de se défendre contre les attaques de toutes sortes, et revendique de toutes ses forces le maintien du droit d'association pour tous les buts non contraires à l'ordre et au bien-être publics ; il réaffirma le programme du syndicalisme chrétien international qui demande que la transformation de la société se fasse par l'institution d'un ordre corporatif basé sur les organisations professionnelles des employeurs et des travailleurs dans le but d'apporter aux masses laborieuses tout le bien-être et la prospérité que l'exploitation des richesses de la terre leur permet d'obtenir.  
Le Comité fut réélu à l'unanimité et on décida que le prochain Congrès aura lieu à Budapest.

## Fédération Internationale des Syndicats chrétiens de l'Alimentation

Le 2 septembre 1935, le Bureau de la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens des Travailleurs des Industries Alimentaires a tenu une réunion à Bruxelles, à laquelle participèrent en outre des délégués des organisations affiliées.  
L'assemblée constata que la mauvaise situation économique internationale entrave sérieusement la solution de diverses difficultés ayant trait au travail dans l'industrie, mais que, nonobstant cette situation, des mesures devraient, autant que possible, être élaborées et appliquées, aussi bien de la part des pouvoirs publics que du côté des industries, afin d'amener une amélioration des conditions de travail inévitables.  
Afin de donner la publicité nécessaire à ce point de vue, le Bureau a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

« Le Bureau de la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens des Travailleurs des Industries Alimentaires, élargi d'un certain nombre de délégués des organisations affiliées, et réuni à Bruxelles le 2 septembre 1935, « Est d'avis, étant donné la situation économique internationale, que des mesures doivent être prises en vue d'une solution du problème en agissant du chômage ; que la réduction de la durée du travail permettra, là où elle peut être appliquée, non seulement de maintenir les effectifs ouvriers au même niveau, mais encore d'embaucher de nouveaux travailleurs ; « Qu'en ce qui concerne les industries alimentaires, il y a lieu d'améliorer les conditions d'apprentissage et de rompre avec le système de logement des apprentis ; qu'en ce qui touche spécialement ces industries une meilleure application de la législation en vigueur concernant la protection du travailleur et la durée du travail est nécessaire, afin de mettre fin à une situation anarchique et aux abus actuels ; « Que cette réglementation est la tâche particulière des organisations d'employeurs et de travailleurs et que notamment les organisations d'inspiration chrétienne doivent revendiquer que les mesures prises tiennent compte des principes de solidarité chrétienne ; « Que les pouvoirs publics doivent encourager puissamment, par l'attribution de compétences législatives, y compris l'application de sanctions, les mouvements tendant vers une meilleure organisation professionnelle ; « Que le Bureau International du Travail tienne compte, lors de l'élaboration de mesures pour la protection des travailleurs, des revendications contenues dans la présente résolution ».

L'assemblée décida de communiquer la présente résolution à la Presse et au Bureau International du Travail.  
[ ] [ ]

## Pour le Foyer ouvrier : Une démarche au Ministère du Travail

M. Frossard, ministre du Travail, a reçu le 20 septembre une délégation de l'Union Féminine Civique et Sociale et de la Ligue de la Mère au Foyer. MM. Gaston Tessier, Secrétaire général de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, et Fourmond, secrétaire général de la Confédération Française des Professions, s'étaient joints à la délégation qui présentait le Chanoine Desgranges, député du Morbihan.  
La délégation exposa au ministre les conditions de vie de la mère de famille ouvrière et la nécessité qu'il y a de favoriser son maintien au foyer. Elle demanda que toute la législation sociale relative aux conditions de travail, au chômage, aux Assurances Sociales, aux Allocations Familiales, tienne compte de cette nécessité, et appela tout particulièrement l'attention du ministre sur l'initiative de MM. Duval-Arnould et Lerolle qui ont déposé une proposition de loi autorisant, sans les contraindre, les Caisses de Compensation pour allocations familiales à répartir leurs allocations de façon à avantager les foyers où la mère demeure.  
M. Frossard indiqua tout l'intérêt qu'il prenait au problème et promit, en particulier, que, pour ce qui concerne la mise au point imminente de l'application des allocations familiales, il serait tenu compte des suggestions de la délégation.

## Mais quelle unité ?

Une parole de grand bon sens a été prononcée mardi, au début de ce XXIII<sup>e</sup> Congrès de la C. G. T. qui vient d'aboutir à la fusion. Dans son discours de bienvenue, M. Gaston Guiraud, secrétaire de l'Union régionale parisienne, avait montré les bienfaits de l'unité étendue à un maximum d'organisations et d'individualités ; mais il prit soin d'ajouter que cette entente supposait un accord préalable, aussi complet que possible, « sur un certain nombre d'idées maîtresses et de principes communs ». Plus précisément encore, il déclara : « L'unité morale doit précéder. Elle donnera à l'unité organique sa force profonde et toute sa signification idéaliste et pratique ».

Voilà bien le fond du problème et ce qui nous empêche de le croire dès maintenant, tout à fait résolu. S'il suffisait, pour mettre fin aux haïnes et aux dissensions, de proclamer dans l'enthousiasme, les ovations et les chants, que l'unité est réalisée, la paix semblerait bien facile à établir et à consolider.  
Mais l'unité, ce vieux rêve douloureux, nostalgique, de la pauvre humanité, ne se transcrit pas dans les faits par le seul élan d'affirmations généreuses. L'unité, pour naître et se maintenir, exige un effort constant et loyal des volontés.  
Enfermer dans le même cadre des hommes, entre lesquels subsistent de profondes divergences doctrinales, de graves désaccords sur les méthodes, cela peut-il se traduire par un gain pour l'action ? L'histoire même de la C. G. T. suffirait à prouver le contraire.  
Ayant observé à peu près au jour le jour, depuis trente ans, les faits et gestes des organisations ouvrières en France, nous nous défendons mal de croire que les mêmes luttes intestines qui agitent la vieille C. G. T. jusqu'à la scission de 1921, reprendront à la première occasion. Entre réformistes et révolutionnaires, le débat ne peut manquer de se rouvrir à chaque tournant de la vie syndicale.  
Quelle sera l'évolution de la C. G. T. reconstituée ? Depuis quinze ans, elle pratiquait une politique de collaboration aux organismes officiels, en France et à Genève, qui lui avait valu les complaisances du pouvoir. Sans doute, la C. G. T. n'avait pas renié l'article liminaire de ses statuts, qui préconise la lutte à mener pour la disparition du patronat et du salariat ; mais nous avons entendu ses représentants, au sein de diverses assemblées, prôner les comités paritaires et les commissions mixtes... L'influence des « unitaires », réintégré au bercail, modifiera-t-elle plus ou moins cette tactique ? Il est vrai qu'ils ne seront qu'une minorité, mais probablement très agissante.

Avant-hier, M. Léon Jouhaux, offrait au « Front populaire » une collaboration totale, qu'il situait d'ailleurs sur un plan assez particulier, extérieur à la politique. Mais il ajoutait, cependant, que le plan tracé par la C. G. T. pourrait fournir un programme d'action au gouvernement issu des courants populaires.  
Le syndicalisme ouvrier reste vivant et fort dans la plupart des grandes nations industrielles. Il apparaît comme un élément nécessaire de l'organisation économique vers laquelle, un peu partout, les esprits s'acheminent sous la pression de la crise. Mais l'expérience prouve que le syndicalisme vit essentiellement de liberté, qu'il dépérit quand on l'enferme dans l'unité artificielle constituée par n'importe quel système monopolisateur, d'extrême-droite ou d'extrême-gauche.  
La mystique de l'unité ouvrière est belle ; mais au-dessus, il y a la vérité, le sens complet de la destinée. Selon qu'on est matérialiste ou spiritualiste, par exemple, la notion du travail, la conception des droits et des devoirs professionnels prennent des aspects tout différents.  
Dans l'organisation économique et sociale de demain, les syndicats devront pouvoir évoluer librement, sauf à s'entendre, à s'apparenter pour réaliser, au fur et à mesure des circonstances, la seule véritable unité : celle qui coordonne les activités en respectant les convictions.

Gaston TESSIER.

## Sténo-Gazette

Au cours des journées d'études organisées par la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, les 3, 4 et 5 septembre, à Rochefort (Belgique), M. P. J. S. Serrarens, secrétaire général de la C. I. S. C., a présenté une étude très intéressante sur « l'industrialisation des peuples asiatiques et ses suites pour les ouvriers européens ». L'auteur s'est appliqué, à l'aide de statistiques récentes, à montrer l'importance du développement économique du Japon et de l'Inde. C'est ainsi pour ne prendre que l'exemple de l'industrie textile, que le nombre des broches est passé, au Japon, entre 1918 et 1935, de 2 à 8 millions et que, par ailleurs, le rendement par travailleur doublait...  
Bien entendu, M. Serrarens a souligné l'aspect social de la question en montrant la différence de situation entre l'ouvrier asiatique et l'ouvrier européen.

Une délégation de la Fédération des Syndicats professionnels de Mineurs (C. F. T. C.), conduite par Henri Meek, secrétaire général, député du Bas-Rhin, et accompagnée de J. Mennelet, secrétaire général adjoint de la C. F. T. C., a été reçue, le 21 août, par MM. Frossard et Laurent-Eynac, ministres du Travail et des Travaux Publics.  
Cette délégation a insisté notamment sur la nécessité d'instituer un régime spécial d'allocations de chômage partiel en faveur des ouvriers mineurs. Par ailleurs, les dirigeants des syndicats chrétiens de mineurs ont protesté contre certaines dispositions du décret-loi concernant les caisses de secours : ils ont notamment demandé la réduction de la limite d'âge et la diminution du degré d'invalidité exigés pour l'octroi des rentes de la Caisse autonome des retraites.

L'Internationale Chrétienne des Arts graphiques a tenu, à Bruxelles, les 23 et 24 août une importante réunion. Des rapports ont été présentés par Hoffmann, Leiz et Claessens, président. Après avoir élu son Bureau, au sein duquel nous trouvons Paul Laverdat, trésorier de la Fédération française d'Internationale a décidé de tenir une conférence, à Paris, en 1936.

De nouveaux bruits ayant circulé, laissant supposer que les salaires des femmes fonctionnaires, mariées à des travailleurs des services publics, subiraient un important prélèvement, la Fédération Française des Syndicats professionnels de Fonctionnaires (C. F. T. C.) a énergiquement protesté en soulignant ce que cette initiative aurait d'injuste envers les foyers régulièrement constitués.  
On conçoit, en effet, quelles pourraient être, dans l'ordre moral les conséquences d'une telle mesure.

Les syndicats chrétiens groupant le personnel de l'Etat, des chemins de fer et des services concédés, ont d'ailleurs décidé, afin de coordonner leur action, de constituer, à l'instar des groupements de la C. G. T. et de la C. G. T. U., un « cartel syndical chrétien des services publics ». Une réunion s'est tenue à ce sujet au siège de la C. F. T. C., le 23 septembre, entre les représentants des syndicats intéressés : cheminots, ouvriers de l'Etat (Guerre, Air, Marine), P. T. T., C. R. P., secteurs électriques, services hospitaliers, employés communaux, préfecture de la Seine association syndicale professionnelle, etc.

C'est lundi 7 octobre que s'ouvre à Saint-Malo, la session d'automne de l'Ecole Normale Sociale Maritime, qui durera jusqu'au 12.  
Parmi les professeurs qui étudieront : « La Réforme structurelle des sociétés et entreprises », « La Réforme corporative » et qui donneront des « Leçons d'application au problème maritime », signalons : les RR. PP. Georges Renard, professeur honoraire de droit à l'Université de Nancy, et Basset, professeur de morale sociale au Collège théologique de Saint-Alban-Leyssie ; M. l'abbé Goimard, aumônier-conseil de l'Union des secrétaires sociaux ; M. Ernest Lamort, secrétaire général de la Fédération des syndicats professionnels de Marins (C. F. T. C.) et de l'entente inter-fédérale des Pêcheurs de France et le R. P. Lebrat, aumônier-conseil du Secrétariat social maritime de Bretagne, 30, boulevard Châteaubriand, à Saint-Malo.

## La force de la vérité

Le Peuple, qui s'intitule « quotidien du syndicalisme », et qui n'est en réalité que l'organe de la C. G. T., publie dans son numéro du 30 Juin, une information aux termes de laquelle un millier d'ouvriers d'une ganterie de Saint-Junien se sont mis en grève.

Le Peuple dit :  
L'application du nouveau tarif de Millau qui accorde le bénéfice des assurances sociales et des allocations familiales aux ouvriers travaillant tant en usine qu'à domicile.  
La nous ne comprenons plus.  
Depuis de longues semaines, les colonnes du Peuple, du Populaire, de l'Humanité, abondent en insultes et en calomnies à l'égard des syndicats chrétiens de Millau, « qui auraient trahi la cause ouvrière en acceptant des conditions de travail inadmissibles ».  
Et aujourd'hui, le Peuple encourage les ouvriers de Saint-Junien d'accepter ces conditions soi-disant inacceptables.  
Bien plus, à en revendiquer le bénéfice. Alors ?  
La vérité est simple.  
Si les gantiers de Saint-Junien, réclament « l'application du nou-

## La misère des Cultivateurs

Pour fixer les idées, voici le nombre de kilos de blé qu'un cultivateur devait vendre, en 1913, à raison de 25 francs le quintal, et en 1935, à raison de 60 francs (fin août), pour acquitter le prix des articles suivants :

	en 1913	en 1935
Une ferrure de cheval	12	25
Une ferrure de bœuf	12	33
Une paire de galoches	12	40
Une paire de souliers	80	166
Un rassemblement	20	50
Un complet	300	833
Dix kilos de pain	16	22
Dix kilos de sel	16	26
Une consultation médicale	12	25
Cent kilos de phosphates	28	50
Une moissonneuse lieuse	4.000	9.000

## C'est le moment de commander votre charbon

Gaston TESSIER  
Membre d'une nouvelle Commission officielle

Le Journal Officiel du 24 juillet a publié un décret désignant notre Secrétaire général, G. Tessier, pour faire partie de l'une des Commissions constituées auprès des différents ministères par le Président du Conseil, en vue de rechercher les moyens qui s'offrent de réduire les dépenses publiques.  
Plus que jamais, donc, il importe que les syndicats professionnels d'esprit chrétien intensifient leur recrutement, développent leurs services, éduquent leurs élites, accentuent, en un mot, leur vitalité, pour être en mesure d'animer comme il convient, par leur doctrine et par leurs méthodes, l'organisation économique et sociale de demain.  
Gaston TESSIER.

# Les "EFFORTS" de l'Union Régionale de Bretagne et du Maine

## RENNES

### Une réunion du Bureau de l'U. R.

Le 29 septembre dernier, le Bureau de l'U. R. s'est réuni en vue de la désignation des divers administrateurs.

Le choix s'est porté à l'unanimité sur les membres ci-après :

Président : C. Picoux.  
Vice-président : J. Bourel.  
Secrétaire : L. Grimault.  
Secrétaire adjointe : Mlle Level.  
Trésorière : Mlle Morlon.

Le Bureau procède également à la nomination de la commission au journal, qui sera chargée de l'insertion des divers articles concernant notre U. R. et en prendra la responsabilité.

MM. Bourel, Rimasson, Grimault ont été désignés.

Diverses questions furent ensuite examinées concernant la vie intérieure de l'U. R. et la propagande.

On enregistra avec satisfaction la création de 4 nouveaux syndicats et la reprise des cours professionnels par nos organisations dans les différents centres de la région.

L. Grimault rendit compte de la dernière réunion au Bureau confédéral à laquelle il assistait en qualité de délégué confédéral et précisa les décisions prises au sujet de la réorganisation de la C.F.T.C. de sa situation financière, du plan économique, et de la propagande en général.

Enfin, le bureau de l'U. R. donna son accord au sujet d'une tournée de propagande qui sera effectuée dans notre région en novembre, avec le concours de Marcel Poimboeuf, secrétaire de la Fédération des Employés.

### Reprise du Cercle d'études

Les membres des divers Syndicats masculins sont priés de prendre note que les réunions du cercle d'études vont reprendre à partir du 6 novembre prochain.

Comme l'année dernière, ces réunions se tiendront par la suite le 1er mercredi de chaque mois, à 18 h. 30, à la Maison des Syndicats, 7, rue de Corbin.

Le sujet qui sera traité portera sur les principaux points de l'encyclique "Quadragesimo anno". C'est dire l'importance de ces réunions, que nos camarades tiendront à suivre très régulièrement.

### La fête familiale des syndicats rennais

C'est le dimanche 17 novembre qui, cette année, a été choisi, pour la fête traditionnelle des Syndicats rennais.

Nous ferons connaître en temps utile, par la Presse locale et dans le prochain numéro de la "Voix des Travailleurs", le programme détaillé de cette journée.

Disons seulement que cette fête se déroulera dans les salons Gadby, rue d'Antrain, et que tout sera mis en œuvre pour que chacun remporte de cette journée, le plus agréable souvenir.

### Une journée d'études

L'Union Locale de Rennes organise pour le dimanche 13 octobre, en accord avec le Secrétariat Social, une journée d'études pour les dirigeants et les militants des divers syndicats.

Les réunions se tiendront à la Maison des Œuvres, 25, boulevard de la Liberté.

Les sujets ci-après y seront traités :

1° Les syndicats.  
2° Les syndicats professionnels.  
3° Les syndicats d'employés.

### SYNDICAT DES EMPLOYÉS DU COMMERCE

Il s'agit aujourd'hui de bien retenir la date : dimanche 17 novembre, et de s'inscrire sans tarder, pour le banquet, au siège des différents Syndicats.

Syndicats rennais, faites-vous un devoir d'assister à cette fête qui est organisée pour vous et vos familles.

Au 20 octobre, à 10 heures !

### Mariages

Notre camarade Marcel Duperrin, membre du Syndicat des Employés, nous a fait part de son mariage avec Mlle Madeleine Louis.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée, en l'Eglise paroissiale des Sacrés-Cœurs de Rennes, le mardi 24 septembre 1935.

Nous sommes heureux d'offrir aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

### SYNDICAT DU LIVRE (51<sup>e</sup> SECTION)

Les permanences syndicales sont tenues régulièrement au siège, 7, rue de Corbin : le mercredi, de 18 à 19 heures ; le vendredi, de 14 à 15 heures ; le samedi, de 18 à 19 heures ; le dimanche, de 10 à 11 heures.

### Assemblée générale

Le Conseil du Syndicat Professionnel du Livre de Rennes a décidé la tenue de la deuxième Assemblée générale ordinaire de 1935, le dimanche 20 octobre courant, à 10 heures précises, au siège social : Maison des Syndicats Professionnels, 7, rue de Corbin.

En conséquence, les adhérents doivent tous les militants.

La Providence elle aussi, ne devait-elle pas bénir les efforts d'Arthur Houte et de ses amis ? Que l'on songe que les difficultés à Halluin sont à peine apaisées. Quelle somme de courage et d'efforts n'a-t-il pas fallu déployer pour obtenir les résultats actuels !

« Et exultant humbles ! » Dieu a exalté les humbles ! Cette pensée vient tout naturellement à l'esprit lorsque l'on songe à Arthur Houte. Simple, ne faisant nul étalage des services rendus, chrétien sans affectation et pourtant d'une piété filiale envers la Vierge, notre vaillant camarade a bien mérité. La veille de sa mort, après sa journée de Travail, il s'était rendu à l'Eglise, où se célébrait un Salut en union avec les pèlerins de Lourdes.

Jusqu'à son dernier jour, Arthur Houte a donc uni dans sa vie le travail et la prière. Une telle vie évoque-t-elle pas « le bon et fidèle serviteur » de l'Evangile et la promesse éternelle annoncée à « ceux qui ont eu faim et soif de la justice » ?

Notre époque, où une pensée chrétienne nouvelle travaille les milieux populaires, il conviendrait de conserver le souvenir réconfortant d'Arthur Houte. Il est de ceux qui, dans des heures difficiles, ont constitué un pont vivant entre le peuple et l'Eglise.

« Que des jeunes, mieux outillés, mieux organisés pour la conquête, se souviennent de ce simple ouvrier. A quarante ans, père de famille nombreuse, sans préparation spéciale, n'écouterait que sa foi et son cœur, Arthur Houte, à Halluin, a empêché le divorce de la classe ouvrière d'avec Dieu. Pendant seize ans, il s'est éprouvé à cette tâche. Son cœur de chair devait y défailir, et dans une dernière crise, terminer à soixante ans une existence remplie jusqu'au dernier jour.

Louis ELAIN.

### EN PLONGÉE DANS LA VIE OUVRIÈRE

J'ai vu... une jeune de 20 ans qu'on apportait à l'hôpital sur une civière.

La pauvre enfant, sans famille, avait tenté de se noyer, après six mois de chômage, disons de misère.

En même temps que les praticiens soignaient la pneumonie de la désespérée, une de mes compagnes du Service Central tentait de redonner à l'enfant le courage de vivre.

Guérie, elle fut accompagnée au Syndicat Chrétien qui lui apprit un métier, la plaça étourdiment à la pauvre enfant d'amitiés sûres.

Elle m'annonçait hier, et de quel cœur joyeux, son mariage.

### Entre nous MARIAGES

Mlle Odette Méheust avec M. Marcel Honoré (11 septembre). — Mlle Odette Féty, avec M. Paul Reine (16 septembre). — Mlle Alice Reverdy avec M. Pierre Thiaud (24 septembre).

Nous offrons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

### A méditer

Dès qu'il s'agit de rendre service, il faut songer que la vie est courte et qu'il n'y a pas un moment à perdre.

### SYNDICATS FEMININS

9, rue du Griffon

### Journée d'études du 13 Octobre

Nous insistons vivement près des membres des différents Conseils syndicaux et de toutes celles d'entre vous qui s'intéressent aux questions sociales pour leur demander de prendre part à cette Journée d'études qui promet d'être à la fois très instructive et très intéressante.

### Elections Prud'homales

Nous rappelons à nos adhérentes inscrites sur les listes prud'homales que des élections auront lieu en novembre prochain. Nous les prions instamment de comprendre que c'est à la fois leur intérêt et leur devoir d'y participer.

### Joyeuses dates

Bien à l'avance, je vous signale que notre belle fête des Catherinettes qui obtient toujours un plein succès aura lieu cette année, le 24 novembre. En confiance, je vous dis même qu'il y

### L'intimité syndicale

Le lundi 30 septembre dernier, à 11 heures, en l'église paroissiale des Sacrés-Cœurs de Rennes, a été bénie l'union de Mlle Marie Bourcier et de notre camarade Jean Villeneuve, du Conseil Syndical.

Nous renouvelons avec plaisir à M. et Mme J. Villeneuve, nos vœux sincères de bonheur et prospérité.

### FOUGERES

#### Nos Journées sociales

Elles auront lieu cette année les 19 et 20 Octobre. Le programme détaillé en paraîtra dans *Entre Nous* et sur affiches.

Mais déjà nous sommes en mesure d'annoncer à nos camarades que ces journées comporteront comme d'habitude :

1° Deux séances d'études, samedi, à 4 heures, et dimanche, à 9 h. 30 ; avec des rapports sur l'activité du Comité d'Action Sociale et de l'Union Locale des Syndicats et de deux conférences sur des sujets d'actualité ;

2° Messe avec allocution, à 11 h. 30, à Notre-Dame de Bonbray ;

3° Grande séance populaire au Théâtre Municipal, à 4 heures. Conférence de M. Emile Garner, secrétaire général des Syndicats Chrétiens de Caen, Partie Récréative par M. Leblanc et M. et Mme Lemesle.

#### La Messe des Clochards

Le Congrès des Cheminots m'a donné de nouveau l'occasion de faire mon petit pèlerinage à Montmartre le dimanche matin. Comme chaque année, j'y ai rencontré, se rendant à leur messe spéciale, la foule lamentable des clochards, pauvres gens de tout âge, de toutes provenances, misérables déchets d'humanité, arrivés à cet état par les vicissitudes les plus diverses. Qui les amène ? Est-ce une vague réminiscence des enseignements chrétiens de leur mère, ou bien l'appât du déjeuner que leur sert, à l'issue de la messe, une œuvre de bienfaisance ?

Ce qui m'a surtout frappé, dans cette foule de miséreux, c'est le nombre toujours plus grand des jeunes qui, à vingt ans, vingt-cinq ans, sont déjà brisés par la vie et vont peut-être sombrer sans rémission dans la plus complète des déchéances. Le cœur se serre devant ces forces inemployées, ces regards sans espérance, et l'on se prend à maudire les causes trop nombreuses de cette misère. Il y a là, peut-être, sûrement même, des victimes du divorce, de la corruption des mœurs, du capitalisme égoïste et jouisseur, de tout ce que nous rêvons, de tout ce qui est anti-chrétien.

Et j'ai pensé à vous, jeunes gens, qui avez encore connu de la vie que les joies pures et saines qu'on trouve dans la foyers chrétiens ; à vous, dont la route a été soigneusement, trop peut-être, par vos parents, débarrassée de toutes les

### Remerciements

Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos camarades syndiqués le geste de solidarité fait par la Coopérative « l'Arvor », à notre caisse de chômage, en lui effectuant le versement de la somme de 1.000 francs, et nous l'en remercions bien sincèrement.

Le Conseil Syndical.

### SYNDICAT DES EMPLOYÉS

#### Réunion générale

La réunion semestrielle des Employés est fixée au lundi 14 octobre, à 20 h. 15, salle Jean-Allain. Tous les syndiqués seront convoqués individuellement. Nous faisons un appel pressant pour que tous assistent à notre réunion, où seront désignés les candidats des deux catégories pour les élections prud'homales.

### BREST

#### SYNDICAT DU LIVRE (52<sup>e</sup> Section)

Les camarades syndiqués du « Livre » sont cordialement invités à assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu, au siège social, 11, rue Traverse, le dimanche 20 octobre, à 9 heures précises.

Le Secrétaire.

#### Dans nos familles

NAISSANCE

Nous avons appris avec joie la naissance d'un gros garçon chez notre camarade Léon Clech.

A ce second enfant, prénommé Guy, nous offrons les meilleurs vœux.

### REMERCIEMENTS

Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos camarades syndiqués le geste de solidarité fait par la Coopérative « l'Arvor », à notre caisse de chômage, en lui effectuant le versement de la somme de 1.000 francs, et nous l'en remercions bien sincèrement.

Le Conseil Syndical.

### SYNDICAT DES EMPLOYÉS

#### Réunion générale

La réunion semestrielle des Employés est fixée au lundi 14 octobre, à 20 h. 15, salle Jean-Allain. Tous les syndiqués seront convoqués individuellement. Nous faisons un appel pressant pour que tous assistent à notre réunion, où seront désignés les candidats des deux catégories pour les élections prud'homales.

### BREST

#### SYNDICAT DU LIVRE (52<sup>e</sup> Section)

Les camarades syndiqués du « Livre » sont cordialement invités à assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu, au siège social, 11, rue Traverse, le dimanche 20 octobre, à 9 heures précises.

Le Secrétaire.

#### Dans nos familles

NAISSANCE

Nous avons appris avec joie la naissance d'un gros garçon chez notre camarade Léon Clech.

A ce second enfant, prénommé Guy, nous offrons les meilleurs vœux.

### REMERCIEMENTS

Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos camarades syndiqués le geste de solidarité fait par la Coopérative « l'Arvor », à notre caisse de chômage, en lui effectuant le versement de la somme de 1.000 francs, et nous l'en remercions bien sincèrement.

Le Conseil Syndical.

### SYNDICAT DES EMPLOYÉS

#### Réunion générale

La réunion semestrielle des Employés est fixée au lundi 14 octobre, à 20 h. 15, salle Jean-Allain. Tous les syndiqués seront convoqués individuellement. Nous faisons un appel pressant pour que tous assistent à notre réunion, où seront désignés les candidats des deux catégories pour les élections prud'homales.

### BREST

#### SYNDICAT DU LIVRE (52<sup>e</sup> Section)

Les camarades syndiqués du « Livre » sont cordialement invités à assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu, au siège social, 11, rue Traverse, le dimanche 20 octobre, à 9 heures précises.

Le Secrétaire.

#### Dans nos familles

NAISSANCE

Nous avons appris avec joie la naissance d'un gros garçon chez notre camarade Léon Clech.

A ce second enfant, prénommé Guy, nous offrons les meilleurs vœux.

## La Vie d'un militant ouvrier : Arthur HOUTE

Il est certains hommes pour qui le dévouement de toutes les heures est pour eux si naturel que leur entourage s'y habitue et semble ne pas y prêter trop d'attention. Mais si la mort survient, on mesure alors brusquement la perte subie. C'est bien ce qui s'est produit à l'occasion de la mort d'Arthur Houte.

Les catholiques ne sont pas assez fiers de leurs élites. Ils oublient trop vite leurs chefs authentiques. C'est pour nous une raison de revenir sur la personnalité d'Arthur Houte, véritable ouvrier chrétien, en attendant qu'un biographe — car il en mérite un — retrace son existence attachante.

Tous les militants de la C.F.T.C. ont appris avec émotion la mort d'Arthur Houte. Il en était l'une des personnalités les plus connues et les plus sympathiques. La C.F.T.C. lui avait attribué le prix Brellaz destiné au propagandiste le plus méritant, et chaque Congrès l'on faisait fête à Arthur Houte pour son courage et son entraînement.

Ouvrier, peut-on dire, cent pour cent, Arthur Houte a connu toutes les duretés de la vie du travailleur. Sa santé plutôt faible lui a fait quitter la tâche pénible de tanneur. La guerre survient, il se rend à la mobilisation. L'Armistice le trouve à Chartres, sa situation de famille et son âge lui ayant permis une libération anticipée.

Peut-être serait-il resté à Chartres, où sa famille l'avait rejoint. Pourtant en 1919 un appel lui arrive d'Halluin. Il fallait reconstruire les Syndicats libres et c'est à Arthur Houte que l'on a songé, car l'on connaît l'admirable générosité de son cœur. Entreprise difficile selon certains. La C.G.T. est devenue toute puissante à Halluin, elle s'impose même par la contrainte à de nombreux travailleurs croyants.

Arthur Houte se recueille à la cathédrale aux pieds de Notre-Dame, il prend conseil de sa courageuse épouse et avec vaillance le retour à Halluin est décidé.

« Trop tard, Arthur », lui disent les ouvriers, lorsque verbalement, dans la rue, au sortir des usines, Arthur Houte annonce des réunions aux Syndicats libres qui se réorganisent.

Cependant Arthur Houte s'occupe de dommages de guerre pour les ouvriers ; la ville a été dévastée, amis et adversaires lui rendent visite. On reprend le chemin du syndicat libre. Le Secrétaire est peu initié, mais il se débrouille. Il s'adresse à toutes les compétences pour s'éclairer. Pour tous, l'accueil est jovial. « Que puisse faire pour toi, ma petite fille », di-

ra-t-il à une femme de plus de soixante ans, dans une familiarité savoureuse qui n'aurait étonné personne. La population ouvrière croyante d'Halluin a repris confiance à la voix d'Arthur Houte. Les Syndicats libres de nouveau ont le droit de parler. Mais des conflits incessants naissent et renaissent dans une ville qui a trop connu la misère. Situation difficile pour le secrétaire syndical pris souvent entre la violence communiste et les faiblesses patronales trop fréquentes en faveur des mouvements extrêmes.

Libre à certains de faire les moindres gestes d'Arthur Houte, gisant dans une défaillance de langage de ce lutteur engagé dans le corps-à-corps des avant-postes. Mieux vaut admirer cet homme brave et aussi ce brave homme. En 1925, il a perdu sa vaillante épouse, il reste avec huit enfants, dont le plus jeune a quinze jours. Après une journée harassante, il rentre dans sa maison, l'une des plus humbles demeures de la cité ouvrière, ses enfants réclament des soins ; ce sont les soucis familiaux après les difficultés professionnelles de la journée.

Le Pape, lui, ne s'y était pas trompé. Au pèlerinage de la France du Travail, en 1929, il s'arrêta devant Arthur Houte et lui dit :

— Combien avez-vous d'enfants ?

— Huit. Très Saint Père, répondit Arthur Houte.

— Je vous bénis pour votre famille, reprit le Pape. Puis il ajouta : Combien avez-vous de syndiqués ?

— Deux mille, répartit Arthur Houte.

— Je vous bénis également pour vos syndiqués, déclara de nouveau le Pape.

Comment s'étonner dès lors de la magnifique prospérité des organisations ouvrières d'Halluin !

Autour des Syndicats libres, se développait la boulangerie et épicerie coopérative « l'Epi », s'établissait la chaiserie ouvrière « la Sève », la Société de Secours Mutuels « La Prévoyance » prenait une large extension, préparant ainsi une puissante section de la caisse d'Assurances Sociales « La Famille ». Partout, le concours d'Arthur Houte, était apprécié et la meilleure entente s'établissait ainsi dans le réseau, de plus en plus puissant, des organisations ouvrières d'Halluin.

La « Maison des Syndicats libres », vaste établissement avec café moderne et salle de cinéma, servit de couronnement à l'ensemble de ces réalisations. Désormais, les ouvriers chrétiens d'Halluin possédaient toutes les organisations nécessaires à la défense de leurs intérêts.

Ce qui ne saurait être trop souligné est l'apport personnel d'Arthur Houte dans toute cette activité. Le charme de son caractère, son dévouement désintéressé avaient de lien en

tre tous les militants.

La Providence elle aussi, ne devait-elle pas bénir les efforts d'Arthur Houte et de ses amis ? Que l'on songe que les difficultés à Halluin sont à peine apaisées. Quelle somme de courage et d'efforts n'a-t-il pas fallu déployer pour obtenir les résultats actuels !

« Et exultant humbles ! » Dieu a exalté les humbles ! Cette pensée vient tout naturellement à l'esprit lorsque l'on songe à Arthur Houte. Simple, ne faisant nul étalage des services rendus, chrétien sans affectation et pourtant d'une piété filiale envers la Vierge, notre vaillant camarade a bien mérité. La veille de sa mort, après sa journée de Travail, il s'était rendu à l'Eglise, où se célébrait un Salut en union avec les pèlerins de Lourdes.

Jusqu'à son dernier jour, Arthur Houte a donc uni dans sa vie le travail et la prière. Une telle vie évoque-t-elle pas « le bon et fidèle serviteur » de l'Evangile et la promesse éternelle annoncée à « ceux qui ont eu faim et soif de la justice » ?

Notre époque, où une pensée chrétienne nouvelle travaille les milieux populaires, il conviendrait de conserver le souvenir réconfortant d'Arthur Houte. Il est de ceux qui, dans des heures difficiles, ont constitué un pont vivant entre le peuple et l'Eglise.

« Que des jeunes, mieux outillés, mieux organisés pour la conquête, se souviennent de ce simple ouvrier. A quarante ans, père de famille nombreuse, sans préparation spéciale, n'écouterait que sa foi et son cœur, Arthur Houte, à Halluin, a empêché le divorce de la classe ouvrière d'avec Dieu. Pendant seize ans, il s'est éprouvé à cette tâche. Son cœur de chair devait y défailir, et dans une dernière crise, terminer à soixante ans une existence remplie jusqu'au dernier jour.

Louis ELAIN.

J'ai vu... une jeune de 20 ans qu'on apportait à l'hôpital sur une civière.

La pauvre enfant, sans famille, avait tenté de se noyer, après six mois de chômage, disons de misère.

En même temps que les praticiens soignaient la pneumonie de la désespérée, une de mes compagnes du Service Central tentait de redonner à l'enfant le courage de vivre.

Guérie, elle fut accompagnée au Syndicat Chrétien qui lui apprit un métier, la plaça étourdiment à la pauvre enfant d'amitiés sûres.

Elle m'annonçait hier, et de quel cœur joyeux, son mariage.

J'ai vu... une jeune de 20 ans qu'on apportait à l'hôpital sur une civière.

La pauvre enfant, sans famille, avait tenté de se noyer, après six mois de chômage, disons de misère.

En même temps que les praticiens soignaient la pneumonie de la désespérée, une de mes compagnes du Service Central tentait de redonner à l'enfant le courage de vivre.

Guérie, elle fut accompagnée au Syndicat Chrétien qui lui apprit un métier, la plaça étourdiment à la pauvre enfant d'amitiés sûres.

Elle m'annonçait hier, et de quel cœur joyeux, son mariage.

J'ai vu... une jeune de 20 ans qu'on apportait à l'hôpital sur une civière.

La pauvre enfant, sans famille, avait tenté de se noyer, après six mois de chômage, disons de misère.

En même temps que les praticiens soignaient la pneumonie de la désespérée, une de mes compagnes du Service Central tentait de redonner à l'enfant le courage de vivre.

Guérie, elle fut accompagnée au Syndicat Chrétien qui lui apprit un métier, la plaça étourdiment à la pauvre enfant d'amitiés sûres.

Elle m'annonçait hier, et de quel cœur joyeux, son mariage.

J'ai vu... une jeune de 20 ans qu'on apportait à l'hôpital sur une civière.

La pauvre enfant, sans famille, avait tenté de se noyer, après six mois de chômage, disons de misère.

En même temps que les praticiens soignaient la pneumonie de la désespérée, une de mes compagnes du Service Central tentait de redonner à l'enfant le courage de vivre.

Guérie, elle fut accompagnée au Syndicat Chrétien qui lui apprit un métier, la plaça étourdiment à la pauvre enfant d'amitiés sûres.

Elle m'annonçait hier, et de quel cœur joyeux, son mariage.

J'ai vu... une jeune de 20 ans qu'on apportait à l'hôpital sur une civière.

La pauvre enfant, sans famille, avait tenté de se noyer, après six mois de chômage, disons de misère.

En même temps que les praticiens soignaient la pneumonie de la désespérée, une de mes compagnes du Service Central tentait de redonner à l'enfant le courage de vivre.

Guérie, elle fut accompagnée au Syndicat Chrétien qui lui apprit un métier, la plaça étourdiment à la pauvre enfant d'amitiés sûres.

Elle m'annonçait hier, et de quel cœur joyeux, son mariage.

J'ai vu... une jeune de 20 ans qu'on apportait à l'hôpital sur une civière.

La pauvre enfant, sans famille, avait tenté de se noyer, après six mois de chômage, disons de misère.

En même temps que les praticiens soignaient la pneumonie de la désespérée, une de mes compagnes du Service Central tentait de redonner à l'enfant le courage de vivre.

Guérie, elle fut accompagnée au Syndicat Chrétien qui lui apprit un métier, la plaça étourdiment à la pauvre enfant d'amitiés sûres.

Elle m'annonçait hier, et de quel cœur joyeux, son mariage.

J'ai vu... une jeune de 20 ans qu'on apportait à l'hôpital sur une civière.

La pauvre enfant, sans famille, avait tenté de se noyer, après six mois de chômage, disons de misère.

En même temps que les praticiens soignaient la pneumonie de la désespérée, une de mes compagnes du Service Central tentait de redonner à l'enfant le courage de vivre.

Guérie, elle fut accompagnée au Syndicat Chrétien qui lui apprit un métier, la plaça étourdiment à la pauvre enfant d'amitiés sûres.

Elle m'annonçait hier, et de quel cœur joyeux, son mariage.

J'ai vu... une jeune de 20 ans qu'on apportait à l'hôpital sur une civière.

La pauvre enfant, sans famille, avait tenté de se noyer, après six mois de chômage, disons de misère.

En même temps que les praticiens soignaient la pneumonie de la désespérée, une de mes compagnes du Service Central tentait de redonner à l'enfant le courage de vivre.

Guérie, elle fut accompagnée au Syndicat Chrétien qui lui apprit un métier, la plaça étourdiment à la pauvre enfant d'amitiés sûres.

Elle m'annonçait hier, et de quel cœur joyeux, son mariage.

J'ai vu... une jeune de 20 ans qu'on apportait à l'hôpital sur une civière.

La pauvre enfant, sans famille, avait tenté de se noyer, après six mois de chômage, disons de misère.

En même temps que les praticiens soignaient la pneumonie de la désespérée, une de mes compagnes du Service Central tentait de redonner à l'enfant le courage de vivre.

Guérie, elle fut accompagnée au Syndicat Chrétien qui lui apprit un métier, la plaça étourdiment à la pauvre enfant d'amitiés sûres.

Elle m'annonçait hier, et de quel cœur joyeux, son mariage.

**CHAPELLERIE LEBRETON**  
8, rue Jean-Jaurès  
VOUS TROUVEREZ LE PLUS BEAU CHOIX LES MEILLEURS PRIX

Escompte de 5 % sur présentation discrète de la carte de la C.F.T.C.

**VOULEZ-VOUS ?**  
Consommer du BON PAIN Réaliser une ECONOMIE Soutenir une ŒUVRE SOCIALE

Adhérez à la Coopérative de boulangerie l'Union Economique Rennaise

80, rue de Nantes, 80 Bureaux : Passage du Condié

**GRANDE PHARMACIE DE TOUSSAINTS**  
Rue du Pré-Batté. — RENNES

**P. BOUGEARD**  
LES MEILLEURS PRODUITS AUX MEILLEURS PRIX

ORDONNANCES SPECIALITES EAUX MINÉRALES HERBORISTERIE

**FOURRURES IDEALES**  
30 % MOINS CHER parce que frais généraux nuls QUALITÉ SUPERIEURE parce que exécutées par le vendeur même

Bretagne : Jean GEORGES 57, rue Ville-Pépin SAINT-SERVAN (L.-et-V.)

Pierre FERROCHAUD Ouest : PAZANNE (L.-I.)

**SI VOUS VOULEZ AVOIR LES MEILLEURS PRODUITS AUX MEILLEURS PRIX**

Adhérez à la Société Coopérative de Consommation

**L'ETOILE FOUGERAISE**

Vous trouverez ses rayons les mieux assortis en : Epicerie, Confiserie, Vins et Spiritueux, Charbons, Chaussons et Galoches, Parfumerie, Papeterie, Vaisselle, Contellerie, Maroquinerie, Mercerie, Lingerie, Bonneterie, Tissus et Nouveautés, Jouets, etc...

Tous Travaux de Confection sur Mesure

Atelier de Couture au Magasin

MAGASINS DE VENTE A FOUGERES : Rue Hallier, rue Pinterie, rue des Fontaines, rue des Ombres, boulevard Edmond-Roussin

**Pour vos YEUX F. TAILLANDIER**  
Opticien-Spécialiste

5, Rue Lafayette - RENNES

UNION LOCALE

Association Fraternelle des Mutilés du travail

Cette Association, fondée par l'Union Locale des Syndicats Professionnels, en collaboration étroite avec le Secrétariat Populaire, a rendu, depuis 1933, de nombreux services à ceux de nos camarades qui ont été victimes d'accidents du travail.

Il n'est pas nécessaire de faire partie de nos organisations syndicales pour bénéficier de ses services. Moyennant une cotisation très minime (réduite encore pour les syndiqués affiliés à la C. F. T. C.) le secrétaire permanent s'occupe de la défense des accidentés, tant au tribunal qu'en justice de paix, et près des Compagnies d'assurances.

Il recueille tous les renseignements nécessaires pour la constitution du dossier des intéressés ; il fait toutes démarches utiles pour obtenir des patrons et des compagnies d'assurances les indemnités qui leur sont dues. Enfin, près des diverses juridictions il soutient les intérêts qui lui sont confiés, discute les propositions de rentes faites aux accidentés, s'assure que les dispositions de la loi dont ces derniers bénéficient sont strictement observées.

En un mot, cette association, qui est légalement déclarée, organise les moyens de défense des accidentés du travail ; elle soutient leurs revendications, procure tout ce qui est nécessaire à la parfaite et entière réparation du dommage subi par les travailleurs, quels qu'ils soient, dans l'accomplissement de leur travail professionnel.

Combien en avons-nous vu, de ces ouvriers mutilés dont la misère extrême n'était qu'une preuve frappante de l'ignorance de leurs droits ? Faire connaître cette Association est donc rendre un grand service aux salariés qui y trouveront, s'ils sont accidentés, l'accueil et l'empressement les plus dévoués.

Mentionnons, en terminant, qu'en plus des ouvriers et employés de la ville des deux sexes, les ouvriers et ouvrières de l'arsenal (à l'exception des immatriculés), sont souvent appelés à bénéficier des services de cette organisation, puisqu'ils sont soumis aux dispositions de la loi de 1898 sur les accidents du travail.

A L'ARSENAL

Les Assurances sociales

Le Syndicat Professionnel avait eu son attention attirée sur l'application suivante des Assurances complémentaires.

Actuellement, l'Administration n'accepte de payer le pourcentage relatif à une ordonnance médicale, que si celle-ci est accompagnée du certificat de visite du médecin.

Dans ces conditions, il est impossible de renouveler (avec le bénéfice des A. S.) l'ordonnance sans avoir recours au médecin, ce qui augmente les dépenses des assurés et aussi les frais de l'Administration qui doit, par ce système, rembourser chaque fois le taux appliqué aux visites, plus celui relatif à l'ordonnance.

Or, dans bien des cas, le Docteur dit lui-même de renouveler telle position qu'il a ordonnée un certain nombre de fois, sans qu'il soit nécessaire de la consulter à nouveau. Il y a même des cas où il faut renouveler fréquemment un remède, parce que celui-ci n'est efficace qu'à la condition d'être récemment préparé.

Nous avons donc demandé que l'Administration considère comme valables les duplicata d'ordonnances reproduits par les pharmaciens.

Nous n'avons pas encore reçu la réponse de l'Administration de la Marine, mais certaines Caisses départementales acceptent le renouvellement des ordonnances aux accidents. Nos amis seront tenus au courant de la suite donnée à cette intéressante question.

Une lettre ?

Si nous en croyons certaines personnes, au cours d'un meeting contre les décrets-lois, le secrétaire cégétiste, après lecture de l'article d'un journal — sur lequel nous n'exerçons aucun contrôle — aurait déclaré devoir nous écrire pour nous poser quelques questions au sujet de l'article incriminé.

La réunion s'est tenue il y a plus de trois semaines ; nous affirmons n'avoir reçu aucune lettre de l'organisation cégétiste.

Le Bureau Syndical.

La réponse des C. N.

Nous recevons, au dernier moment, la réponse du service compétent des Constructions Navales au sujet des questions posées concernant les assurances sociales.

Voici, en quelques lignes, l'essentiel de cette réponse : Les tarifs de responsabilité de la Marine sont inspirés des tarifs appliqués par les différentes caisses d'Assurances Sociales de la localité. Ces tarifs, qui n'ont qu'un caractère officieux, sont susceptibles de modifications ultérieures.

Les Services de la Marine doivent se mettre en rapport avec les Syndicats de Médecins, Pharmaciens, Sages-femmes et les Hospices, en vue d'obtenir leur consentement à l'application des conventions.

Les renseignements hé sont pas encore parvenus, ils seront communiqués aux syndicats ouvriers aus-

sitôt que possible. En ce qui concerne le renouvellement des ordonnances, l'Administration de la Marine, s'inspirant des conventions des Caisses Primaires locales, suivant leurs directives, c'est-à-dire accepte toujours les ordonnances jusqu'à concurrence de trois renouvellements, lorsque celles-ci portent la mention « à renouveler » de la main du médecin

FEDERATION DE LA MARINE

Les réunions récentes des Commissions locales des salaires ont permis à notre Fédération des Syndicats professionnels de la Marine de définir aux autorités, encore une fois, notre situation en face des décrets-lois.

Voici le rapport présenté, au nom de la Fédération, par Mlle Letourmy, déléguée ouvrière à la Commission locale de Cherbourg, au cours de la réunion de cette Commission :

A Monsieur le Président, A Messieurs les Membres de la Commission locale des salaires,

« Au nom du personnel ouvrier et du Syndicat professionnel de la Marine, appelée à exprimer notre point de vue sur la situation des salaires créés par le régime des décrets-lois, nous considérons comme un devoir impérieux de présenter les observations suivantes portant sur les principes invoqués et sur les faits résultant de ces mesures.

« L'exposé des motifs du Gouvernement, instituant les décrets-lois du 16 juillet, déclare : « Nous avons dû sacrifier même des principes traditionnels. Conduits à de telles nécessités, nous avons voulu du moins que le sacrifice soit égal pour tous — le coût de la vie a baissé et légitimement un réajustement doit être opéré, et comme pour parer à l'avance aux critiques « le Gouvernement ne juge pas ce programme à l'abri des critiques de détail ».

« La tâche de la Commission locale des salaires, si elle n'est pas précisément d'examiner les raisons et l'efficacité des décrets, est bien de voir :

« 1<sup>o</sup> Quels principes ont été sacrifiés ; « 2<sup>o</sup> Si l'égalité dans le sacrifice existe réellement ; « 3<sup>o</sup> Les critiques de détail, leur ampleur et leur retentissement.

Principes sacrifiés

« L'Administration rompt unilatéralement les conditions du contrat de travail établi précédemment en ce qui concerne les salaires, sans consultation préalable des intéressés. Cette manière d'opérer, véritable fait de principe, est une violation de la justice et il est déplorable de constater que l'Etat qui devrait donner l'exemple de la justice dans le contrat et le respect de celui-ci une fois établi, fixe arbitrairement de nouvelles conditions. La justice et le respect des conventions s'imposent aux Pouvoirs Publics comme aux particuliers.

« Un autre principe s'impose à l'Etat et à l'Administration comme aux particuliers, c'est de respecter dans le contrat de travail le principe reconnu par lui dans la partie XIII du Traité de Versailles, constituant la Charte Internationale du Travail : à savoir que les « travailleurs ont droit » à la garantie d'un salaire

assurant des conditions d'existence convenables — au salaire vital comprenant la subsistance du travailleur et de sa famille et l'assurance contre les risques de sa vie (accidents, maladie, vieillesse et chômage), salaire minimum dû en justice par tout employeur.

« Cela implique que la rémunération du travail doit être fonction du coût de la vie et le Gouvernement dans son exposé tout en arguant de l'abaissement du coût de la vie se garde bien dans son préambule sur les salaires de lier exactement ces deux éléments afin d'éviter toute injustice. C'est une mesure draconienne qu'il impose, en se couvrant d'une excuse : « Nous avons voulu du moins que le sacrifice soit égal pour tous ».

« Egalité apparente et fictive que celle de 10 % sur toutes les dépenses publiques, mais injuste flagrante dans la répercussion.

« 10 % de moins dans un foyer où il n'entre que 10.000 francs de salaire annuel, causera une gêne plus profonde que 10 % sur le foyer où il entre 30 ou 40.000 francs. Pour certains ce n'est plus de la compression dans la dépense, c'est une amputation.

« 10 % dans tout le pays, crée évidemment une autre inégalité, le coût de la vie n'étant pas le même dans chaque région, une amputation de salaire là où la vie a moins baissé crée une inégalité et une injustice en faveur des salariés où la vie a le plus baissé.

« Ce manque de proportionnalité et l'absence de progressivité est d'ailleurs apparue au lendemain même des décrets-lois, puisque sous couleur de modalité d'exécution, dix jours après un décret complémentaire est venu créer des tranches auxquelles s'appliquent des taux successifs de prélèvements.

« Ces remaniements ont pour but de répondre aux critiques de détail » reconnues légitimes par l'Autorité Gouvernementale. Et c'est pour éclairer la route à suivre qu'une tardive collaboration est sans doute demandée aux Commissions des salaires.

« Il faut recourir ce qu'on a si mal taillé. « Les bases d'un tel travail sont à notre avis les suivantes :

« L'institution d'un salaire national de base.

« A travail égal, salaire égal, pour la partie du salaire qui correspond à son utilité économique — pour la partie du salaire qui correspond au but du travail : à savoir le salaire doit garantir à l'ouvrier une existence convenable pour lui et les siens — obligation de tenir compte du coût de la vie.

« Or si nous tenons compte, comme semble le faire l'autorité, des indices du coût de la vie et de la baisse de salaire dictatoirement imposées aux travailleurs de l'Etat, nous arrivons à des résultats qui n'autoriseraient pas une pareille amputation, et une amputation égale dans tout le pays.

« L'an dernier, à la réunion de la Commission, nous avions relevé l'indice 478 pour Paris, il est en ce moment d'après le dernier bulletin du Ministère du Travail de 422, 18 points de moins que l'indice de 1936 ; 13,60 % de total des prélèvements ; 13,60 sur 478 donne un abaissement de 63 points ou 415. Or l'indice parisien

est de 422, d'où l'évidence que le coût de la vie est encore trop élevé pour permettre l'amputation effectuée, et il ne faut pas oublier que les indices sont appelés à se relever dans les mois qui vont suivre.

« Mais il faut en venir à la situation locale qui est différente. Les indices relevés à Cherbourg au Bulletin Officiel Municipal donne comme chiffre le plus bas de 1934, 429, 3<sup>e</sup> trimestre ; 13,60 % donne un abaissement de 58 points, soit 371. Or le dernier indice de 1935 donne 392 (Bulletin Municipal de Juin), 21 points de plus qu'il ne faudrait pour légitimer l'abaissement provoqué, soit 5 % de trop, pris sur des salaires qui n'assurent pas le minimum convenable.

« Et dans ce domaine, nous nous proposons de soumettre à la Commission et de joindre à ce premier rapport l'exemple de quelques budgets ouvriers de l'arsenal atteints par les décrets-lois dans leurs conditions normales de vie.

« Tout ceci avancé — nous nous refusons à toute comparaison avec les salaires de l'industrie et du commerce, complètement dévalués et descendus au-dessous du minimum vital — s'engager dans cette voie serait admettre l'unique loi de l'offre et de la demande qui fait du travail une simple marchandise et du travailleur un esclave.

SAINT-BRIEUC SYNDICATS FEMININS

Cours gratuits

La rentrée des cours commerciaux et d'apprentissage a eu lieu le 1<sup>er</sup> Octobre. Nous rappelons cependant que les admissions aux cours ont lieu toute l'année.

Les cours gratuits reprendront cette année le lundi 14 Octobre, ainsi que vous l'a annoncé déjà la circulaire d'Octobre. Si vous n'êtes pas encore inscrite pour l'un ou l'autre de ces cours, il est encore temps. Voici l'horaire détaillé des cours :

Dimanche : Infirmières (S. S. B. M.) par infirmière diplômée, diplôme en fin d'année, 8 h. 30 à 10 heures ; Anglais, 8 h. 30 à 9 h. 30 ; Comptabilité supérieure, 8 h. 30 à 10 heures.

Lundi : Français et technologie des métiers (3 degrés), 18 heures à 19 heures ; Sténographie (méthode et vitesse) 4 degrés, 19 heures à 20 heures.

Mardi : Commerce et arithmétique commerciale (1<sup>er</sup> année) 18 heures à 19 heures ; Coupe (1<sup>er</sup> année) (lingerie dames et enfants), 18 heures à 19 heures ; Commerce, arithmétique commerciale 19 heures à 20 heures.

Mercredi : Dessin (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> années), 18 heures à 19 heures ; Français. Correspondance commer-

ciale, 19 heures à 20 heures ; Arithmétique commerciale, 18 heures à 19 heures. Jeudi : Calcul, 18 heures à 19 heures ; Comptabilité (1<sup>re</sup> année), 19 heures à 20 heures. Vendredi : Comptabilité (3<sup>e</sup> année), 18 heures à 19 heures ; Coupe (vêtements dames et enfants), 19 heures à 20 heures. Samedi : Enseignement ménager, 16 heures à 19 heures. Tous les jours, dactylographie de 17 heures à 20 heures.

COURS DE MIDI (12 h. 30 à 13 h. 30)

Lundi : Coupe (vêtements dames et enfants). Mardi : Français. Jeudi : Anglais. Vendredi : Calcul.

Préparation au C. A. P. — Examens et Diplômes officiels en fin d'année. Placement des élèves. Pour les élèves des Cours, faculté du repas de midi au « Foyer Féminin » de « La Ruche », 22, rue Maréchal-Foch.

Pour tous renseignements et inscriptions tous les jours (mercredi excepté) de 13 heures à 19 heures, 22, rue Maréchal-Foch.

Cercle d'études

Sur la demande d'un certain nombre de syndiquées, prochainement, à la « Ruche » reprendra le Cercle d'Etudes Sociales destiné à la formation syndicale des adhérentes.

Des enquêtes très intéressantes sur les conditions du travail, seront faites en vue d'une amélioration possible. Vos intérêts professionnels exigent une sérieuse connaissance de toutes ces questions. Inscrivez-vous donc nombreuses à ce cercle d'études qui aura lieu une fois par mois au siège du syndicat.

Kermesse

Comme chaque année et plus peut-être encore que les années passées, la kermesse vindra heureusement en aide à la « Ruche » pour ses nombreux services. Mais, pour son succès et l'accroissement de l'organisation syndicale, nous avons besoin de vous et c'est dans la mesure où les syndiquées travailleront et apporteront leur petit part, que tout ira bien pour le bien de toutes. Au travail donc et les soirées passeront vite en confectionnant ouvrages de la Kermesse. La date ? Elle n'est pas fixée encore, mais décembre, sans doute, comme les années précédentes.

Dans nos familles

Naissance. — Avec joie nous avons appris la naissance d'un petit Edouard, chez notre compagne Mme Corouge (I. Besnier).

Mariages. — Nous avons eu le plaisir d'enregistrer plusieurs mariages. Mlle Maria Le Blanc, du Syndi-

cat des Employées a épousé M. Bernard Daniel.

Mlle Maria Milner, du syndicat de l'Habillement, M. I. Bailly.

Mlle Eugénie Piéti, du syndicat des Employées, M. Le Lapous.

Mlle Francine Bourdonnais, du syndicat des sténos-dactylos, M. R. Guégan.

Mlle Madeleine Burlot, dévouée conseillère du syndicat de l'Habillement, M. J. Favrel.

Que nos amies veuillent bien bien trouver ici nos affectueuses félicitations, meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès. — Nous avons appris avec peine que Mlle Geneviève Henry, du syndicat de l'Habillement, a perdu son grand-père.

Mlle Marie Nédélec, du syndicat de l'Habillement, sa grand-mère.

Mlle Marie Sibiril, du syndicat des sténos-dactylos, sa tante.

A nos amies éprouvées nous adressons nos pieuses condoléances et l'assurance de nos prières pour elles et leurs chers disparus.

LAVAL

SYNDICAT PROFESSIONNEL « LA RUCHE »

Cours professionnels

La rentrée des cours professionnels est fixée au lundi 7 octobre. En voici l'horaire :

Arithmétique Commerciale : dimanche, de 10 heures à 11 heures — Comptabilité : mardi, de 20 heures à 21 heures — Français Commercial : lundi, de 20 heures à 21 h. 30 — Anglais : jeudi, de 20 heures à 21 heures — Sténographie (Calligraphie) : jeudi de 20 heures à 21 heures — Sténographie (vitesse) : lundi et vendredi, de 20 heures à 21 h. 30 — Dactylographie : lundi, jeudi et vendredi, de 20 heures à 21 h. 30 — Sténographie-Dactylographie : cours obligatoires pour les apprenties : mardi et vendredi, de 18 heures à 19 heures — Enseignement général : jeudi, de 18 heures à 19 heures — Coupe et Couture : cours de perfectionnement : mardi, de 20 heures à 21 heures — Cours obligatoires pour les apprenties : mardi et vendredi, de 18 heures à 19 heures — Enseignement ménager : cuisine, hygiène : jeudi, de 20 heures à 21 heures.

Les inscriptions sont reçues à la Permanence, de « La Ruche », 11, rue de l'ancien-Evêché, tous les jours, de 13 à 17 heures.

Rentrée

Adieu les bons jours de vacances et de repos. Avec octobre, la Ruche, va à nouveau bourdonner...

Cours professionnels tous les soirs. Le groupe des Jeunes se remet au travail en s'inspirant des vœux adoptés à la réunion de la J.S.C. à Bierville.

Les militantes reprennent leur propagande contrôlée chaque quinzaine. Les auditrices des « Cercles d'Etudes » vont revenir assidûment tous les 15 jours... et chaque mois toutes les syndiquées ont suivi nos réunions générales si intéressantes au point de vue « formation sociale et syndicale ».

Par ci, par là

LES DIRECTIVES PONTIFICALES ETUDIANTES PAR UN RADICAL-SOCIALISTE

Le journal de M. Emile Roche publie un « plan pour sortir de la crise ». Après avoir montré le mécontentement général, seule cause, pour beaucoup, de la manifestation du 6 février, où ils se laisseraient entraîner ; après avoir signalé les bouleversements qui se sont produits aux Etats-Unis, en Allemagne, en Italie, M. Roche conclut que nous assistons partout à « la transformation du capitalisme qu'il faut constater et diriger ». Il examine les divers plans proposés et en divers lieux les hautes directives de « Quadragesimo Anno » qui sont étudiées et parfois même recommandées sans esprit de parti par M. Emile Roche, radical-socialiste.

EXAMEN DE CONSCIENCE

Qu'avez-vous fait jusqu'à ce jour pour aider et propager votre journal ?

PHARMACIE DE PARIS

Angle Place Royale NANTES et rue d'Orléans, 17 Spécialités - Ordonnances Homéopathie - Herboristerie Parfumerie - Optique médicale Ceintures - Corsets Bandages herniaires - Pédiacre Expéditions franco à partir de 50 francs d'achats. FAX LES PLUS BAS

Le Coin des Assurances Sociales

Projet de décret-loi modifiant la loi sur les Assurances sociales

Nos lecteurs sont certainement au courant du projet de modification de la loi sur les Assurances Sociales; toute la presse ayant relayé les déclarations de M. le Ministre du Travail à ce sujet.

Toutefois, nous croyons utile de préciser ci-dessous les intentions du Ministre, afin de dissiper toute équivoque et couper court à certains bruits tendancieux dont nous avons eu les échos ces temps derniers.

Rappelons tout d'abord que le principe de l'obligation sera maintenu ; il ne saurait en être autrement car ce serait la fin des Assurances Sociales. D'autre part, le Ministre a fait connaître qu'il se refusait catégoriquement à apporter des réductions comme du reste à augmenter notablement les cotisations.

Le décret-loi projeté aura surtout pour but d'apporter des améliorations et des simplifications dans le service des prestations.

Les grandes lignes du projet sont :

a) du point de vue administratif. La régionalisation des services départementaux qui seraient groupés en 16 services régionaux correspondant aux circonscriptions des bureaux de chèques postaux, ce qui apporterait une économie sensible dans la gestion des organismes administratifs.

Certaines catégories d'assurances : facultative, spéciale des femmes mariées, des retraités, seraient supprimées ; des avantages équivalents pouvant être obtenus en adhérant à une Société de Se-

cours Mutuels.

b) au sujet des cotisations. Simplification du mode de perception, grâce à un document trimestriel unique : fixation des cotisations à 8 % du salaire avec plafond mensuel de 80 francs.

c) à propos des prestations. Bien des aménagements ont été envisagés afin de permettre aux assurés de bénéficier plus facilement des prestations ; mais à l'heure où nous écrivons ces lignes, il est difficile de préciser ce qui sera retenu par le Ministre, des suggestions qui lui arrivent de toutes parts, notamment du Comité d'entente qui groupe toutes les Fédérations Nationales des Caisses d'Assurances Sociales.

Dé la parution du décret, nous nous efforcerons d'expliquer à nos assurés, d'une manière simple et pratique, les modifications qui seront apportées à la loi.

Après la grève de la Couture à Paris

Des Cahiers d'Action religieuse et sociale qui donnent dans leur numéro du 15 juin un excellent compte rendu d'ensemble de la récente grève de la couture parisienne, nous extrayons cette conclusion :

« Depuis quelque douze ans surtout, en dehors des Syndicats féminins de la C.F.T.C., on chercherait en vain les organisations qui ont véritablement et inlassablement bataillé pour défendre les intérêts des couturières. Les intéressées elles-mêmes le savent-elles suffisamment ? Ce qui reste malheureusement trop vrai, c'est le nombre considérable d'ouvrières qui bénéficient de l'action syndicale sans s'en rendre compte. La trop grande majorité reste en dehors de toute organisation, au risque de partir à l'aven-

ture, le cas échéant, et d'obéir à des mots d'ordre venus de chefs que l'on acclame lorsqu'on est en foule, mais que beaucoup d'ouvrières, lorsqu'elles ont retrouvé leur calme et leur bon sens, ne sont pas très fières de suivre.

Il est souhaitable que la récente alerte provoque d'utiles réflexions, que les ouvrières comprennent mieux les dangers de l'isolement dans la vie de travail, rallient les organisations syndicales, hors desquelles elles ne peuvent espérer un soutien et une défense de leurs légitimes intérêts.

Les Syndicats féminins de la C. F. T. C. enregistrent aujourd'hui des satisfactions qui leur ont été accordées ; mais parce que beaucoup de vigilance s'impose pour faire passer dans la pratique les promesses obtenues, ils ont besoin d'une collaboration active, intelligente et dévouée de toutes les syndiquées avec leur syndicat.

C'est à cette condition qu'ils pourront assurer, par leurs relations avec le syndicat patronal, l'application équitable et intégrale des accords signés, et poursuivre, au-delà, des améliorations encore nécessaires.

Les Vignes à Complant

V. — DESTRUCTION PARTIELLE ET PROGRESSIVE DE LA PROPRIÉTÉ DU COMPLANTEUR

1<sup>o</sup> Les premières manœuvres. — On n'a point noté, dans nos pays, procédés semblables à ceux rapportés par Valsin, qui observe à propos d'un arrêt du 30 décembre 1897 : « que quand les propriétaires (les complanteurs) se sont pourvus contre les emparements faits de la propre autorité des Seigneurs du complant, la justice les a cassés » (1). Arrêt rapporté par Peleus, liv. 8, chap. XIV.

Dans le Comté Nantais, comme ailleurs, la Commise, la reprise censuelle, ayant disparu au XIII<sup>e</sup> Siècle, les clauses résolutives du contrat étaient devenues comminatoires. Le Colon, pour négligence grave ou violation des conditions essentielles du contrat, n'était expulsé qu'après un jugement en bonnes formes, comme le prouvent plusieurs sentences du présidial de Nantes.

Respecté par les particuliers, le droit de propriété du complanteur fut attaqué et faillit être anéanti par les ordonnances de l'Intendant et des Etats de Bretagne dont les affirmations furent peut-être acceptées par un arrêt du Parlement.

a) L'Intendant. — En 1731, un contrôleur du Loroux, se voyant refuser le droit de francs-fiefs pour un achat de complant, en appela à l'Intendant. Celui-ci débouta le contrôleur — le franc-fief n'ayant jamais grevé le complant, tenure roturière, — puis déclara expressément « que les pre- « neurs à complant n'acquiescent au- « cune propriété de la vigne dont ils « ne sont que laboureurs et colons ».

b) Le Parlement. — Cette ordonnance impressionna le Parlement qui, le 15 juillet 1746, prononça « que le « droit de fixer les vendanges appar- « tient aux Seigneurs domaniaux par- « ce que le fonds des vignes leur « appartient et que le complant n'est « qu'une espèce de ferme » (2)

c) Les Etats. — A ces formules nouvelles, les Etats de Bretagne voulurent donner assise juridique et tentèrent de détruire, sans attirer l'attention, de façon sournoise et indirecte, mais réelle et effective, la propriété du Colon. Depuis de longues années — nous possédons un bail insinué en 1734 — les Etats votaient l'Insinuation des baux à complant comme tous les autres impôts royaux. Le 11 novembre 1760, « ils « ordonnent que les actes de prises « à complant ne doivent pas être « assujettis au droit d'Insinuation « parce qu'ils ne sont pas translatifs « de la propriété du fonds ».

2<sup>o</sup> Conséquences. — Ces ordonnances et ce décret, simples affirmations, ont eu quelque influence sur le fisc et les praticiens et n'ont point été prises en considération par les tribunaux, ni par les juristes.

a) Le fisc cessa de percevoir l'Insinuation sur les baux. Il continua de percevoir sur le complant les autres droits royaux et seigneuriaux et les contributions foncières. Certaines déclarations contradictoires sur ce point, à la veille de la Révolution, n'altèrent rien la réalité des faits.

Declarations. — 1) En 1786, propriétaires et colons adressent aux Etats une réclamation contre la perception des droits de lods et ventes et rachat sur le complant nantais. (3)

2) En 1787, dans un document intitulé : « Délibération du Général de la paroisse de Saint-Julien-de-Concelles », sorte de passe-partout rédigé par un tiers et reproduit, mot à mot, à la même date, par le Général de la paroisse Saint-Similien, les signataires déclarent que les complants « francs-fiefs et centième denier ».

3) En 1788, une nouvelle pétition aux Etats distingue et indique que sont perçus sur les complants non les droits seigneuriaux de lods et ventes et rachat, mais seulement les droits royaux, et conclut : « L'objet « de ce mémoire est d'obtenir du roi « une déclaration qui maintienne les « colons des vignes à complant dans « l'exemption de tous droits royaux « ouverts par ventes, successions ou « autrement (comme au passé), « ainsi que des fouages et des « vingtièmes. » (4)

(Lire la suite en 4<sup>e</sup> page.)

(1) Guyot : Répertoire de Jurisprudence (1784).

(2) Poulain-Duparc : Précis des Actes de notoriété du Parlement (1779), t. 3, p. 596-597.

(3) Roger Grand, p. 107.

(4) Robert, p. 74, qui indique les sources.

Danger de mort

Cette petite fille atteinte de tuberculose pulmonaire doit être dirigée le plus tôt possible sur un sanatorium. Dans combien de temps y sera-t-elle admise ?

Ils sont si rares, si insuffisants, les sanatoriums d'enfants, que le nombre des demandes y est toujours supérieur à celui des places disponibles, et qu'avec la meilleure volonté du monde, on n'y peut recevoir les petits candidats qu'après une attente de plusieurs semaines, et quelquefois de plusieurs mois.

Et quand ils nous arrivent enfin, il est souvent trop tard, me disait un médecin avec découragement. Le mal a fait des progrès irréparables dans un organisme affaibli, la guérison n'est plus possible, nous sommes obligés de les renvoyer à l'hôpital où ils mourront.

Mais le pire, c'est lorsqu'il s'agit d'enfants pauvres, dont les familles ne peuvent payer les frais de séjour et qui bénéficient alors de l'assistance médicale gratuite. Le dossier formé par le dispensaire d'admission régulier, établi par le maire, puis passé par la préfecture de la résidence de l'enfant, par celle du domicile de secours, si les deux ne se confondent pas, et par celle dont dépend le sanatorium.

Effectués normalement, ces transmissions exigeraient une huitaine de jours au maximum. Je citerais de nombreux cas où elles ont demandé un mois, un mois et demi et même deux mois.

On sait gré à certaines préfectures d'accélérer les formalités administratives qu'elles ont à remplir. On regrette que, trop souvent, l'inertie, la négligence semblent de règle et qu'on joue ainsi — oh ! bien involontairement sans doute, mais le résultat est le même — avec des vies d'enfants.

HABILLEMENTS HENRI ESDERS DE PARIS

HOMMES -- JEUNES GENS -- ENFANTS 8, rue Edith-Cavel, 8 RENNES (Bas de la Place du Palais)

Accueil Sainte-Marie SAINT-MAO MAISON DE VACANCES pour Jeunes Filles

VIE FAMILIALE -- Pension 15, 18 et 20 francs par jour POSSIBILITE DE CONDITIONS SPACIALES POUR GROUPES OU LONGS SEJOURS

# BELLE JARDINIERE

PARIS La plus grande spécialité de VÊTEMENTS pour Hommes, Dames, Enfants  
Seule Succursale dans la Région : **NANTES** 12, Rue du Calvaire

PARIS Téléphone 142.78  
Chèques Postaux : 83.20

## Les "MESSAGES" de l'Union Régionale de l'Ouest

### DANS NOS FAMILLES

#### NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :  
Annick, fille de notre camarade Yvelin Albert, du Syndicat de la Métallurgie de St-Nazaire.

Maryvonne, fille de notre camarade Lebeau Louis, du même Syndicat.

Marie-Denise, 2<sup>e</sup> enfant de notre camarade Broussard, du même Syndicat.

Marie-Hélène, fille de notre camarade Joseph Belleval, du Syndicat des Employés de Nantes.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

#### MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de :

Mlle Madeleine Boliveau, vice-présidente du groupe des « Hermines » de Nantes, avec M. Roger Boué.

Mlle Yvonne Durand, du Syndicat des Employés de Nantes, avec M. André Lemaire.

Mlle Jacqueline Samson, du Syndicat des Employés de Poitiers, avec M. Paul Grobois.

Mlle Madeleine Rousseau, du même Syndicat, avec M. Michel Labat.

Mlle Renée Pugno, du même Syndicat, avec M. Fouquetteau.

Yves Bodiguel, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes, et Président de la Fédération Jockiste Locale, avec Mlle Marguerite Billon, sœur de notre camarade André Billon, du Syndicat de la Métallurgie de St-Nazaire, et Président de la section jockiste locale.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

#### DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

François Guyon, notre camarade du Syndicat des Ardoisiers de Trélazé.

Mme Lecorgne, épouse de notre camarade Henri Lecorgne, belle-sœur de notre camarade Alexis Lecorgne, tous les deux du Syndicat des Employés de St-Nazaire, et sœur de notre camarade Alexis Lolicart, du même Syndicat et Trésorier de l'Union Locale Nazairienne.

M. Guittou, père de nos camarades Guittou, du Syndicat de la Métallurgie de St-Nazaire.

Mlle Drouot, du Syndicat de l'Aiguille de Nantes.

Notre camarade Ch. Maugou, vice-président du Syndicat du Personnel Horticole d'Angers.

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous offrons nos vives et chrétiennes condoléances.

### Réunion du Conseil de l'U. R.

La troisième réunion trimestrielle de l'Union Régionale s'est tenue le dimanche 22 septembre, au siège des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de Saint-Nazaire, 20, rue du Maine, en présence d'une centaine de délégués des départements de Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée, Deux-Sèvres et Vienne, 45 Syndicats, sur 67, étaient représentés.

Le rapport moral fit ressortir l'activité syndicale du trimestre concernant la formation (cercle d'études), la propagande (Semaine Sociale d'Angers, Congrès des Secrétaires de Mairie à Clisson), les services d'entraide (placement, caisses de chômage), la représentation (Congrès des prud'hommes à Lyon, des Commissions départementales du Travail à Bordeaux), et l'action revendicative (conflits du Textile à Cholet, des soudeurs à Saint-Nazaire, des Batignolles et du Bâtiment à Nantes; lutte des cheminots et des fonctionnaires contre les décrets-lois; lutte contre le système des heures supplémentaires appliqué à Saint-Nazaire), et les efforts déployés pour l'application des lois concernant le travail.

Après le compte-rendu de la session confédérale d'études de la mi-juillet, le Conseil procéda à l'admission de deux nouveaux syndicats et précisa quelques détails sur le prochain Congrès régional, qui se tiendra aux Sables d'Olonne en juin 1936.

Avant le déjeuner, le Président, Léon Buerne, remit aux dirigeants nazairiens le titre de propriété de leur immeuble syndical récemment acquis. Ce geste fut acclamé, d'autant plus fort que le Conseil tenait par la même occasion à manifester sa joie d'avoir vu son Président recevoir quelques semaines auparavant la Médaille d'Or de la Mutualité.

comme Trésorier de la Société de Secours Mutuels des Travailleurs Chrétiens.

L'après-midi fut consacré à un échange de vues d'ordre intérieur, sur le plan social et économique de la C.F.T.C. et sur le programme d'action pour le nouvel exercice, notamment les cercles d'études, la collaboration à la vie du journal « La Voix des Travailleurs », l'organisation de journées sociales, de Secrétariats populaires, des loisirs, les élections professionnelles, la formation de nouveaux syndicats, la recherche de ressources extraordinaires et l'établissement de fortes cotisations. Des détails furent également donnés sur la dernière création des Syndicats Chrétiens de la Loire-Inférieure : la Caisse Chirurgicale Mutuelle Familiale.

Les délégués allèrent ensuite faire une prière et déposer une gerbe de fleurs sur la tombe de leur camarade François Baffé, militant exemplaire, frappé à la fleur de l'âge, il y a trois ans.

La journée se termina par une agréable visite de la mer et du port.

### Notre succès à l'Exposition Internationale de Bruxelles

Nous venons d'apprendre avec plaisir que le Tableau que nous avons envoyé à l'Exposition Internationale de Bruxelles vient d'être doté d'un diplôme d'honneur.

Notre Tableau donnait, sous forme de graphique multicolore, une idée précise des multiples organisations et services qu'abrite notre Maison des Travailleurs, 10, rue de Bel-Air, tant en ce qui concerne l'Union Nantaise que l'Union Régionale.

Nos félicitations aux exposants, ainsi qu'aux dévoués artisans de ce bel ensemble de réalisations.

Après un petit déjeuner en commun, employés et ouvriers du Bâtiment se retrouvèrent salle Saint-Michel, où ils entendirent les rapports moraux des deux syndicats, celui des employés, présenté par Paul Foulon, et celui du Bâtiment, donné par le Secrétaire Jaffreau.

Ensuite, le camarade Marboeuf, du Syndicat des Employés, présentait un compte-rendu fort intéressant de la Session d'Etudes Confédérale de la mi-juillet, à Bierville, soulignant le profit considérable que tous ceux qui y ont été délégués ont appelé à en tirer, pour eux-mêmes et pour leur syndicat.

Enfin, l'ami Belleval, délégué par le Syndicat du Bâtiment, fit une remarquable causerie sur la défense professionnelle des ouvriers, mettant en relief l'action véritablement professionnelle de nos syndicats, à côté des autres organisations, qui méritent continuellement la politique à leur action, et continueront d'autant

certificats d'aptitude professionnelle de : aide-comptable commerce et banque, aide-vendeur, dessinateur industriel et menuisier ébéniste.

Les Cours féminins préparent aux certificats d'aptitude professionnelle de : aide-comptable commerce et vente, aide-vendeuse, sténo-dactylographe et couture.

Ces derniers Cours préparent également aux Brevets d'aptitude professionnelle de sténo-dactylographe et de comptable.

Pour tous renseignements complémentaires et pour se faire inscrire, s'adresser 8 et 10, rue de Bel-Air, à Nantes.

Des sections annexes ont été créées aussi sur la Paroisse Sainte-Thérèse. S'adresser : pour les jeunes gens, au Presbytère, 25, rue Pierre-Abélard, et pour les jeunes filles, à Mme la Directrice de l'Ecole Chrétienne.

Des cours masculins existent également à Pont-Rousseau. S'adresser à M. Louis Hupé, rue François-Ferrer (derrière l'église Saint-Paul).

### SYNDICAT DES EMPLOYES ET SYNDICAT DU BATIMENT

#### La Saint-Michel et la Saint-François

Pour la première fois, le Syndicat du Bâtiment célébrait, le 29 septembre, la fête patronale qu'il avait choisie : la Fête de saint François d'Assise. En raison de certaines circonstances, et ce qui contribue à bien montrer que, dans nos Syndicats, ouvriers et employés sont tous animés du même esprit de fraternité chrétienne, cette fête a été célébrée en même temps que celle des Employés, la Saint-Michel.

Elle commença par une messe, à 8 heures, en l'Eglise Sainte-Thérèse, au cours de laquelle M. le Curé prononça un remarquable sermon de circonstance, soulignant le rôle de nos Syndicats Chrétiens, défenseurs, comme saint Michel, des droits de Dieu, méconnus par les autres organisations, et préparés, comme saint François, à la reconstruction d'une société meilleure, basée sur l'ordre social chrétien.

Après un petit déjeuner en commun, employés et ouvriers du Bâtiment se retrouvèrent salle Saint-Michel, où ils entendirent les rapports moraux des deux syndicats, celui des employés, présenté par Paul Foulon, et celui du Bâtiment, donné par le Secrétaire Jaffreau.

Ensuite, le camarade Marboeuf, du Syndicat des Employés, présentait un compte-rendu fort intéressant de la Session d'Etudes Confédérale de la mi-juillet, à Bierville, soulignant le profit considérable que tous ceux qui y ont été délégués ont appelé à en tirer, pour eux-mêmes et pour leur syndicat.

Enfin, l'ami Belleval, délégué par le Syndicat du Bâtiment, fit une remarquable causerie sur la défense professionnelle des ouvriers, mettant en relief l'action véritablement professionnelle de nos syndicats, à côté des autres organisations, qui méritent continuellement la politique à leur action, et continueront d'autant

plus à le faire que la prétendue unité qu'elles viennent de réaliser a été précipitée par des raisons d'ordre politique.

Après les remerciements des présidents Fromy et Renoué, la séance fut levée. Excellente matinée, sur laquelle nous reviendrons au cours de nos prochaines réunions.

### SYNDICAT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL MUNICIPAL

#### Dates à retenir

Le dimanche 20 octobre, à 15 h. 30, salle du Chapeau-Rouge, le Syndicat, en collaboration avec la section nantaise de l'Union Nationale des Fonctionnaires catholiques, organise une grande matinée artistique, avec le concours de Mme Francine Vasse et sa troupe, de Mlle Berthomé, et de M. Loewengouth, violoniste, 1<sup>er</sup> prix du Conservatoire de Musique de Paris.

Prix des places : 8, 5 et 3 francs. Location : 0 fr. 50, salle du Chapeau-Rouge.

Une tombola étant au programme, nous serions reconnaissants à ceux qui voudraient bien nous procurer des lots.

Nous comptons sur vous et vos amis.

Le lundi 21 octobre, à 17 h. 45, au siège social, Assemblée générale.

Comme les années passées, la réunion d'octobre est très importante, aussi nous comptons sur l'effort de chacun pour son plein succès.

Chacun de nous doit se faire propagandiste, et pour cela, il doit savoir ce qu'a fait le Conseil Syndical depuis la dernière Assemblée générale, tant au point de vue des revendications que pour l'organisation générale, le recrutement, la vie des sections, les délégués à Bierville, Angers, St-Nazaire.

Nous y invitons de nombreux sympathisants, et comptons sur vous pour faire honneur à votre Syndicat.

Le Secrétaire, J. GUERET.

### SYNDICAT DES CHEMINOTS P.O.

#### Réunion générale du 12 Septembre

Les cheminots de Nantes-P.O. se sont réunis le 12 septembre, à 18 h. 30, 31, rue de Coulmiers, pour discuter les importantes questions qui, à l'heure actuelle, préoccupent leur corporation.

En ouvrant la séance, le Président regrette que les membres du Syndicat ne se soient pas dérangés en plus grand nombre. Il y a toujours, il est vrai, de nombreux camarades retenus par le service. Il y a aussi les vacances. Mais il semble qu'un trop grand nombre ne font pas l'effort nécessaire pour seconder les militants dans leur lourde tâche en assistant aux réunions.

Le Secrétaire donna lecture d'une lettre de la Trésorerie, demandant à tous les syndiqués de ne pas se relâcher dans leur régularité à payer leurs cotisations. Le Président fait

remarquer que les cheminots de Nantes-P.O. ont toujours donné le bon exemple, puisque l'année dernière, ils étaient, seuls du réseau, à jour de leur cotisation fédérale au 31 décembre. Cependant, il semble que certains auraient tendance à compenser les 10 % par des économies dont la première serait la cotisation syndicale; ce qui est un mauvais calcul, car plus que jamais, le Syndicat doit lutter pour la sauvegarde de nos intérêts. Il faut donc en donner les moyens aux militants qui ne peuvent y être de leur argent après y avoir été de leurs peines.

Le Secrétaire rend compte ensuite de la participation du Syndicat à la lutte contre les décrets-lois. Un meeting a été tenu le 1<sup>er</sup> septembre; le Président y a pris la parole au nom de la Fédération. Là encore, nos camarades étaient trop rares. Un certain nombre critiquent cette campagne de meetings; nous reconnaissons qu'elle a quelques inconvénients, dont nous avons fait part à la Fédération, mais, nous devons faire confiance à nos dirigeants du réseau et fédéraux, mieux placés que nous pour juger de l'utilité des mesures à prendre. Quoiqu'il en soit, nous avons obtenu quelques atténuations, notamment en ce qui concerne le cumul des pensions de réversibilité et d'ancienneté, de même que pour le décompte des charges de famille dans le montant du traitement servant à établir le taux du prélèvement. L'action doit continuer, pour sauver tout ce que nous pourrions de notre salaire menacé.

On étudie ensuite la coordination du rail et de la route. De nombreux gares vont être fermées au trafic des voyageurs, d'où une compression certaine du personnel, sans qu'il puisse en résulter le moindre avantage pour la collectivité. C'est pourquoi, parallèlement à l'action fédérale près des députés et sénateurs, le Syndicat de Nantes-P.O. mène une campagne près des élus départementaux et municipaux, de même que près des grandes collectivités intéressées. Associations des Maires du Département et Chambre d'Agriculture. Des circulaires ont été envoyées aux Présidents des commissions départementales du Conseil Général; les délégués du Syndicat ont eu des entretiens avec MM. Chevalier-Labarthe et Linyer; ils ont également demandé audience à MM. de La Ferronnays et de Juigné, qui les recevront avant l'ouverture de la session de novembre. D'autre part, le Syndicat a reçu des ouvertures de l'Union Régionale pour organiser le personnel des transports routiers, ouvertures qu'il a accueillies favorablement, en conformité avec les directives du Congrès fédéral et pour lesquelles il est disposé à donner son entier concours.

Le Président : P. HERFRAY.

### SYNDICATS FEMININS

#### La Fête de nos Jeunes

Le dimanche 13 octobre 1935, nous organisons notre grande Journée des « Hermines », à l'occasion de leur Fête Patronale Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus.

A 8 heures, — Eglise Ste-Thérèse : messe du pèlerinage. — A l'issue de

la messe, petit déjeuner (Tramways direction Nantes).

A 10 heures. — Salle St-Michel, 10, rue de Bel-Air : Grande Réunion d'Etudes, sous la présidence de M. Léon Buerne, président de l'Union Nantaise des Syndicats Chrétiens; Rapports moral et financier. — Rapport : « La Propagande Syndicale chez les Jeunes », par Mlle Marguerite Levrot. — Discussion avec le concours de M. Charles Mabit, secrétaire général de l'Union Nantaise des Syndicats Chrétiens. — Election du nouveau bureau.

A 12 heures. — Déjeuner (Prix : 8 francs).

A 15 heures. — Salle St-Michel : Séance Récréative. — Au programme : « Ma Petite Tante chérie », comédie-buffe en 3 actes de René Bastien. — Intermédiaires — Chants, etc. — Prix des places : Premières : 3 fr.; Secondes : 2 fr.

Moyennant 0 fr. 50 on pourra faire retenir ses places à partir du 5 octobre à la Permanence.

### SYNDICAT DE L'AIGUILLE

#### Fête patronale

Le dimanche 27 octobre, le Syndicat de l'Aiguille de Nantes célébrera sa fête patronale en l'honneur de la Sainte Vierge.

Le matin, à 7 heures, messe à la Basilique Saint-Nicolas, avec allocation et chants. Le soir, à 16 h. 15, Salut du Saint Sacrement à la chapelle de la rue du Chapeau-Rouge.

A la suite, réunion générale au siège social des Syndicats Chrétiens, 10, rue de Bel-Air, salle St-Michel. Lecture des rapports moral et financier, étude de questions professionnelles, partie récréative, goûter et rafraîchissements.

Invitation est faite à toutes les sociétaires pour assister à ces diverses réunions.

### Promenade annuelle

C'est avec un beau temps que le Syndicat de l'Aiguille partait en autocars, le 15 juillet, pour sa promenade annuelle. Elle avait pour but une visite à Sainte-Anne d'Auray.

Dans le cours de notre voyage, après Pontchâteau, nous voyons les jolis cotéaux de La Roche-Bernard; puis nous arrivons à Sainte-Anne vers 9 heures, où une messe était dite à notre intention par M. le Directeur de nos Cercles d'Etudes.

Ensuite, vite au Monument aux Morts, au trésor de la Basilique, aux différents musées, et enfin déjeuner. Là nous attendait une agréable surprise : c'était la continuation de notre promenade vers Carnac. Visite à l'église, à la plage et au champ des menhirs; puis, en cours de route, visite de la Chartreuse. Petite halte à Vannes, et en reprenant la route pour Nantes nous jetons un coup d'œil sur le joli château de Missillac.

Toutes, nous étions enchantées d'avoir passé une si bonne journée, qui parut bien courte, et faisons des projets pour l'année prochaine en exprimant notre reconnaissance aux personnes qui se sont occupées de l'organisation.

Joseph BRETONNIERE, Licencié en Droit.

(5) Hévin : Questions et observations sur la Coutume de Bretagne (1786), p. 134.

(6) Voir pour lots et ventes : Poullain-Duparc : Coutume de Bretagne, par XXXII, p. 203; Hévin : Arrêts du Parlement de Bretagne (1684), p. 787.

(7) Sibile, p. 309, art. 694, qui renvoie aux arrêts du 5 mars 1718 et du 27 janvier 1737.

(8) Sibile, p. 286, art. 622, qui renvoie à C. C. 9 août 1831.

(9) Guyot (1784) : Répertoire de Jurisprudence.

(10) Hévin (1736), p. 156.

(11) Hévin (1684), p. 737.

(12) Poullain-Duparc : Coutume de Bretagne (1789), art. 280.

(13) Hévin : Matières féodales et censuelles, T. I et V.

(14) Perrod : Précis d'histoire du Droit français, p. 533.

ADHEREZ à

## LA CAISSE CHIRURGICALE MUTUELLE FAMILIALE

qui vous laisse le libre choix  
DU CHIRURGIEN ET DE LA CLINIQUE  
et vous garantit la gratuité absolue  
de l'OPERATION et des FRAIS de SEJOUR  
en CLINIQUE

La Caisse a été approuvée par arrêté ministériel  
en date du 5 Août 1935

S'adresser 10, rue de Bel-Air, NANTES Tél. 120.71 et 158.00

## NANTES

### UNION NANTAISE

#### Réouverture des Cours professionnels gratuits

Nous rappelons que les Cours professionnels gratuits des Syndicats de Travailleurs Chrétiens reprendront le 14 octobre prochain. Ils s'adressent à toutes les personnes qui désirent perfectionner leurs connaissances dans les matières enseignées ci-après :

- Cours Masculins : français, arithmétique, commerce, vente, comptabilité, dessin industriel.
- Cours Féminins : français, arithmétique, commerce, vente, comptabilité, secrétariat commercial, correspondance, sténo-dactylographie, dessin, coupe, couture, mode, enseignement ménager.

Les Cours masculins préparent aux

### Les Vignes à Complant

(Suite de la 3<sup>e</sup> page)

Ces documents autorisent les déductions suivantes :

1) Si les colons se plaignent et sont plaints de payer lots et ventes et rachats, c'est donc que les complants, comme toute tenure roturière, payaient ces droits. Hervé, d'ailleurs, le reconnaît dans le mémoire de l'an V.

2) Si propriétaires et colons demandent que les droits royaux ouverts par vente et successions, depuis le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècles, ne grèvent plus le complant à l'avenir, c'est donc, qu'au moment de la pétition, ils le grèvent. On trouve, en effet, ces droits indiqués dans les actes de vente et d'exposition, aux archives des Contrôles et Insinuations. Dans les actes reproduits par Robert et Delalande, le mot « etc. » remplace probablement la mention et le montant des droits de contrôle, Insinuation et Centième denier.

3) Le complant vécut des siècles avant les vingtièmes et les fouages, mais il y fut imposé dès que ces impôts furent établis. Quand au XV<sup>e</sup> siècle les fouages furent étendus à toute la Province, en furent exemptés, de plein droit, non les complants regardés comme tenures roturières, mais seulement les fermes du domaine congéable « où le fonds en « propriété n'appartient point au

« laboureur et colon, mais au seigneur ». Ces fermes ne furent soumises aux fouages que par un règlement spécial. (5)

Si donc le fisc ne réclame plus le droit d'insinuation sur les prises après 1760, il n'en conclut pas que les ordonnances de 1731 et 1760, l'arrêt de 1746 ont modifié le caractère juridique du complant. Après comme avant l'ordonnance de 1760, il considère le bail à complant comme translatif de propriété et perçoit sur la propriété transmise les droits qui grèvent les immeubles (6). Il voit dans le complanteur non un fermier, mais un propriétaire d'une censive, d'une tenure roturière, d'un fief roturier. Il est d'ailleurs en parfait accord avec la jurisprudence.

b) Les Tribunaux. — Mis à part le décret de 1746 ou, à propos de la fixation des vendanges, est niée, sans raison, la propriété du complanteur, cette propriété est, par tous les jugements, supposée ou proclamée.

Les juges de Nantes et de Rennes, en 1621 et 1623, se sont appliqués à le démontrer :

1) En 1621, le Président de Nantes déclare que « le contrat dont est cas « (bail à devoir de quart) ne peut « être estimé ferme ou louage et les « propriétés essentielles des dits complants « (ferme et louage) et du bail « dont est cas (bail à devoir de « quart) ne conviennent en aucune « analogie » (7)

2) Le 13 août 1623, la Cour en Appel ne met point en doute la doctrine exposée à Nantes, mais « adjuge la présumée » le tetrat ligna-

ger — aux héritiers du bailleur, « car si la présumée a lieu aux simples fermes beaucoup plus l'a-t-elle « au bail dont était cas (bail à devoir de quart) car il était translatif de propriété » (7)

3) Un siècle après, selon Sibile, le Parlement de Paris, dans deux arrêts, déclare que le colon possédait dans le complant un droit réel, immobilier, susceptible d'hypothèques. (8)

4) Enfin, la Cour de Cassation fait comprendre, en 1831, que les ordonnances et arrêts de 1731, 1760 et 1746 n'ont rien changé au complant qui « sous la législation ancienne « avait le caractère de droit immobilier. » (9)

Toutes ces sentences où le caractère réel, immobilier de la propriété du complanteur est affirmé et établi, sont en tout conformes à la doctrine des juristes.

c) Les Juristes. — Les juristes du XVIII<sup>e</sup> siècle dont les œuvres sont postérieures à l'ordonnance de 1760, en particulier Poullain-Duparc qui a collationné l'acte de 1746, ne mentionnent ni cet acte, ni les ordonnances de 1731 et de 1760. Guyot, qui les résume, parle ainsi du complant :

« Le complant est la portion que « le seigneur prend sur le fruit des « vignes qu'il a baillées à complant « ter, cultivé, exploiter. Dans la « plupart des Coutumes, ajoute cet « auteur, le complant est compris « sous les termes génériques de « champart, terrage, agrier, et il suit « les mêmes règles. Dans les Coutumes de Poitou et de La Rochelle

« et d'autres qui parlent nommément « de ce droit, le complant est sujet « à quelques règles particulières. » (10)

De cette définition et de ces observations universellement admises, un dilemme s'impose pour les Complants Nantais :

« Ou bien les complants sont régis par la Coutume de Poitou et, comme leurs frères de Poitou, ils sont devenus champarts; ou bien ils sont régis par la Coutume de Bretagne. Dans ce cas, le Complant Nantais est un agrier, un champart, un fief roturier, une censive. Dans ces deux cas, comme dans le complant, « les « hommes censiers ou colons ne doivent que des rentes foncières, les « quelles tout homme peut créer en « transportant la propriété du fonds « qu'il possède avec rétention de « rente. » (11)

Les juges de Nantes et de Rennes, en 1621 et 1623, ont jugé le bail à devoir de quart de La Chapelle-sur-Erdre d'après la Coutume de Bretagne, ont trouvé à ce bail toutes les qualités du champart, et l'ont reconnu translatif de propriété (12). Ce fait, ils n'ont fait qu'exprimer des vérités universellement acceptées.

D'ailleurs, en Bretagne, point n'est besoin d'un contrat perpétuel pour constituer des rentes foncières : « Les rentes anciennes dont le paiement a été continué pendant 40 « ans sont réputées foncières si par « titre ou autrement il n'appert du « contraire. » (13)

Puis la directe, « brouillard sur le marais » au XVI<sup>e</sup> siècle, s'est peu à

peu évanouie. Les théories limitatives et restrictives de d'Argentré sur le Cens, dont ont fait cas les juges de 1621 et 1623; les distinctions du même auteur entre le Cens de Paris et le Cens de Bretagne ont été bientôt réprouvées et universellement abandonnées (14) et au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles le complant établi par les baux et coutumes usitées en Bretagne est, en Bretagne comme partout ailleurs, selon les expressions de Hervé, un bail à cens, un bail à rente, un champart de vigne (14). Hervé avocat à Rennes puis à Paris, Hervé très au courant des usages de Bretagne, puisqu'il note que dans l'usage de Cornouaille le domaine congéable est à charge de champart quand on laboure les terrains vagues avoisinant la tenure, qu'au pays de Machecoul l'agrier s'appelle sixte parce qu'il est tenu sur la sixième gerbe; Hervé, quand il a parlé du complant en général, n'a pas parlé du Complant Nantais. Il n'a donc trouvé dans le Complant Nantais aucune marque le distinguant des complants du reste de la France.

Avant Hervé, Poullain-Duparc a étudié le complant. Il fait venir le Complant Nantais du Poitou; il le distingue du bail à rente — ce dernier comporte redevance fixe, le complant redevance variable — et il note que l'exponse a lieu pour le complant comme pour les contrats de rentes foncières ou féodales.

De nos jours, Perrod rappelle la doctrine des auteurs de la fin de l'Ancien Régime, déclare que l'évolution en faveur de la propriété du

tenancier avait été générale : « Au « XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles, dit-il, « des jurisconsultes comme Hévin en « Bretagne, Loiseau, Pothier, Hervé « et d'autres encore, professent sans « ambages ce que le seigneur utile « (le tenancier) qui est proprement « propriétaire de l'héritage, mais que « toutefois sa propriété comporte « des charges, une servitude au profit du seigneur bailleur. » (15)

Or, là où les auteurs ne distinguent point, nous ne devons point distinguer et établir pour le Complant Nantais une exception que rien ne motive.

Les ordonnances de 1731 et 1760, l'arrêt de 1746, n'ont donc point ému les juristes et n'ont en rien modifié la doctrine traditionnelle. Ils ont pourtant amené quelques innovations dans la rédaction de quelques actes.

d) Les Praticiens. — Dès le 20 novembre 1760 — l'ordonnance est du 11 novembre — un notaire du Loroux et ensuite quelques praticiens font aux formules traditionnelles la légère addition suggérée par les Etats. Ils ajoutent, dans quelques actes, « propriétaires du fonds, du clos » au nom du seigneur ayant droit de quart, au nom du bailleur dont est tenue la vigne à titre de Complant et notent que « le complant seulement », « le complant et non le fonds » est l'objet de la cession faite au colon lors de la vente du complant ou de la rédaction du bail.

Cette légère modification inspirée par les Etats qui avaient pour mission non de déterminer ou de définir la propriété, mais de voter l'impôt;

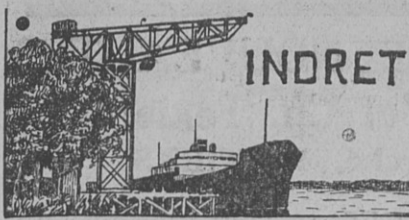
inaugurée par un notaire qui n'eût pour l'introduire ni autorité, ni mandat; employée seulement dans quelques actes —; suggérée peut-être par le caprice ou l'intérêt d'un intéressé, ne change rien. Personne, parmi les contemporains, n'y prend garde, n'y attache la moindre importance. Viendra un jour où elle sera relevée.

# COMPAGNIE FRANÇAISE

**NANTES**  
CONFECTIONS POUR DAMES  
CHEMISERIE  
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE  
**TISSUS**  
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

**NANTES**  
RAYONS ABA PRIX  
TOUS LES OBJETS USUELS  
VENDUS AU-DESSOUS DE **10 FRANCS**



INDRET

La Montagne, le 20 septembre 1935.  
L'ouvrier Nicolas Emile, président du Syndicat Professionnel des ouvriers de l'Etablissement d'Indret, à Monsieur le Ministre de la Marine :

« Par circulaire ministérielle n° 315-S.A. du 3 septembre 1935, vous avez prescrit à votre département une enquête sur les salaires.

« Malgré que nous n'ayons pas l'avantage d'avoir un représentant à la Commission locale des salaires, nous avons pensé que notre organisation syndicale présenterait une requête.

« Pendant le mois d'août qui vient de s'écouler, de rudes épreuves viennent de s'abattre sur le prolétariat des Arsenaux et les budgets les plus modestes.

« Les familles ouvrières touchées par les pénibles répercussions des récents décrets-lois se demandent de nouveau avec angoisse si un tel salaire, qui est nettement insuffisant pour assurer un standard de vie normale, pour permettre à la femme de rester au foyer et d'élever dignement ses enfants (le coût de la vie dans notre localité étant plus élevé qu'à Nantes), allait rendre encore plus difficile l'équilibre du budget familial de l'ouvrier qui compromet sa dignité humaine.

« L'unification promise des salaires des ouvriers des arsenaux n'a jamais été réalisée ; de ce fait, ce salaire est inférieur à celui des autres administrations de l'Etat.

« La complaisance que met la grande presse à annoncer sans preuves, une baisse sur plusieurs denrées alimentaires, n'arrive pas à nous convaincre que cette baisse soit réelle ; elle tarde à se faire sentir sur notre budget ouvrier.

« Malgré la bonne volonté qui nous anime et la confiance que nous voudrions partager, les restrictions qui s'imposent à nos foyers nous démontrent que cette baisse n'a pas eu le temps de se traduire par des effets concrets et rassurants.

« Les Arsenaux et Etablissements de la Marine, organismes créés ou réorganisés par Colbert, en vue de concourir activement à la Défense Nationale, sont en même temps des laboratoires où se recherchent, se perfectionnent des innovations maritimes.

« Puis, les arsenaux sont des régulateurs de prix. Si, dans ces arsenaux, l'Etat ne construisait plus, les Sociétés Anonymes des Constructions Navales grossiraient à volonté le montant de leurs marchés, le contrôle des prix n'existerait plus nationalement.

« D'où la nécessité de donner un salaire juste et honnête à ces employés de l'Etat.

« Il ne pourrait y avoir aucune comparaison entre le salaire des ouvriers des Arsenaux et ceux de l'industrie privée, ces derniers, pour la plupart victimes de la crise économique actuelle, le chômage étant pour eux une véritable exploitation.

« Ce serait faire acte de justice et œuvre d'apaisement de donner au personnel ouvrier de la Marine un salaire vital, et que les économies recherchées à cause de la situation actuelle ne soient pas supportées par la plus humble catégorie de tous les travailleurs de l'Etat, celle des ouvriers des Arsenaux.

« Nous vous demandons, très instamment, au nom de toutes les familles ouvrières dont nous avons mission de sauvegarder les intérêts, de ne pas vous associer à toutes mesures qui tendraient à amoindrir leur situation déjà si précaire, et de vous opposer à toute diminution de salaires qui aurait un caractère anti-familial et anti-social.

« Recevez, Monsieur le Ministre...  
Le Président,  
E. NICOLAS. »



ST-NAZAIRE

**SYNDICAT DE LA METALLURGIE**  
Réunion des Metallurgistes  
La séance est présidée par Beurel.  
Notre camarade Trémoueux nous

ayant représenté aux congrès fédéraux et confédéraux, nous en fait un compte rendu fort intéressant, tandis que Chauve nous expose les sujets étudiés, les décisions prises, les vœux émis au Congrès de l'Union Internationale des Métallurgistes chrétiens, auquel il assistait à Bruxelles les 17, 18 et 19 juillet.

Notre Secrétaire profita, en particulier, de cette occasion pour se documenter auprès des délégués belges et hollandais sur la situation dans leurs entreprises relativement à l'application de la soudure à l'arc ; et, sur sa demande, appuyée par notre Fédération, l'Union Internationale a décidé d'ouvrir une enquête générale et d'agir ensuite près des autorités compétentes.

Le rapport financier de notre camarade Ayrault nous est une preuve de son excellente gestion, dont nous le félicitons bien sincèrement, et de son dévouement que nous savons apprécier.

Enfin, après avoir étudié la situation locale assez inquiétante en ce moment, notre camarade Beurel propose au vote de l'assemblée un certain nombre de vœux dont nous donnons le texte ci-dessous.

Ces vœux, adoptés à l'unanimité, seront transmis incessamment à nos parlementaires, aux Pouvoirs Publics, en plein accord avec nos camarades employés également réunis en ce jour.

Le Secrétaire de séance, V. C.

**LES VŒUX**  
« Les syndiqués chrétiens de St-Nazaire, employés et métallurgistes, réunis en assemblée générale le 15 septembre à leur siège social, considérant les menaces de renvoi qui pèsent particulièrement sur tous les travailleurs âgés de 60 ans, sans aucune considération de leur aptitude de travail et de leurs moyens d'existence, émettent le vœu :

« Que soit sauvegardé le droit à la vie, et donc au travail, de tous les vieux ouvriers et employés démunés de tout autre moyen d'existence. La mesure envisagée par certaines administrations qui se proposent de licencier tous les vieux travailleurs ne se justifierait qu'à condition qu'ils aient leur pain assuré.

« Estiment que toute prétendue solution au chômage qui sacrifie aveuglément une catégorie de travailleurs expérimentés et dévoués, est inacceptable, voire même inhumaine ;

« Insistent pour que le gouvernement intervienne immédiatement afin de hâter l'application des remèdes équitables et logiques au chômage, à savoir :

« 1. Réduction générale de la durée de travail (semaine de 40 heures) et, en attendant, suppression absolue de toute dérogation à la loi de huit heures ;

« 2. Retour de la mère au foyer et, en conséquence, suppression des emplois réguliers aux femmes mariées dont le mari travaille ;

« 3. Interdiction formelle d'employer régulièrement des retraités ayant une pension suffisante pour vivre (10.000 francs par exemple) ;

« Les Syndicats Chrétiens protestent également contre la forme actuelle de certains décrets-lois, et en particulier de celui qui frappe sans distinction dans la même proportion le nécessaire que représente le petit salaire inférieur tout souvent au minimum vital, et le superflu des gros traitements.

« En conséquence, au nom de la plus élémentaire justice, ils demandent à ce qu'un minimum vital (12.000 francs par exemple), soit complètement exonéré, la retenue ne s'effectuant que sur la fraction de salaire supérieure à ce minimum.

« Ils souhaitent que la lutte contre la vie chère devienne effective par une action énergique des Pouvoirs Publics jugulant improductivement le mercantilisme et la spéculation.

« Enfin, devant la pénurie de travaux qui menace Saint-Nazaire pour cet hiver, ils réclament le retour de « Normandie » afin que les travaux nécessaires par les transformations prévues viennent atténuer cette crise.

« Dans cet ordre d'idées, ils demandent aux parlementaires de la Loire-Inférieure de rappeler au Gouvernement les promesses faites par ses représentants aux lancements et inaugurations de navires »

**Cours de rééducation professionnelle**  
Des cours de rééducation professionnelle, orientant vers le travail de fabrication des avions sont ou-

verts à notre permanence, 20, rue du Maine.

Ces cours, comportant une partie pratique avec travail du duralumin et une partie théorique avec lecture du plan, sont absolument gratuits pour nos adhérents.

Ils ont lieu les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 17 à 19 heures. Ceux de nos camarades que la question intéresserait sont cordialement invités à y assister.

**Avis aux Chômeurs**  
Nous rappelons aux camarades chômeurs que le Syndicat leur alloue une indemnité de 5 francs par jour pendant 25 jours, soit 125 fr. et ce, pour un semestre, c'est-à-dire pour un an 250 francs.

Pour avoir droit à ces allocations il faut être syndiqué depuis six mois, être à jour de ses cotisations, se faire inscrire et venir signer les feuilles d'embarquement aux jours et heures qui seront indiquées à la permanence du Syndicat.

Donc, avertissez votre Syndicat aussitôt que vous serez débarrassés, ainsi que de la date de votre reprise de travail quand vous en trouverez.

N'ayant pas encore de secrétaire permanent, et ce poste étant assuré par des camarades après leur période de travail, nous rappelons de nouveau que ceux-ci sont à votre disposition pour tous renseignements les mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 17 à 18 h. 30 et le dimanche de 9 h. 30 à 11 h. 30, au siège, 20, rue du Maine.

Le Trésorier, R. A.

**SYNDICAT FEMININ**  
La période des vacances est terminée ; cette année, comme vous avez pu le constater, l'activité ne s'est guère ralentie dans nos Syndicats Féminins. Cours de sténo-dactylo et même de français ont fonctionné presque aussi régulièrement ; rien n'a été négligé pour accroître les connaissances des jeunes travailleuses et leur permettre de devenir de vraies professionnelles.

Le dimanche 22 septembre, a eu lieu, à St-Nazaire, la réunion trimestrielle de l'Union Régionale des Travailleurs Chrétiens de l'Ouest. Vous en lirez le compte-rendu très intéressant dans ce même numéro, concernant il n'a semblé indispensable d'apporter votre attention à ce sujet sur un point particulier.

Nous avons eu le plaisir de profiter nombreux des enseignements de cette journée, puisque nous pouvions recevoir nos amis dans notre nouvel immeuble. M. Berne, au nom de tous, nous a exprimé sa joie de voir enfin réalisés à St-Nazaire, ce qui si longtemps, n'avait été qu'une espérance.

Sans doute un grand pas a été fait, mais il nous reste encore un gros effort à accomplir, nous devons répondre à la confiance de notre Président d'honneur, et nous mettre toutes à la tâche pour que notre maison syndicale soit vraiment pour nous la maison de famille.

Venez-y comme chez vous, c'est ainsi que vous l'aimez ; aucune d'entre vous n'a le droit de se désintéresser de la question.

Répondez aux pressants appels qui vous ont été ou vous seront adressés en ce sens, les transformations intérieures vont commencer bientôt, ce qui facilitera la tâche de nos professeurs pour les cours.

Cet hiver, en plus des cours de coupe, français, sténo-dactylo, il y aura un cours de comptabilité commerciale.

Faites-vous inscrire, faites de la propagande autour de vous.

N'oubliez pas la permanence, tous les jeudis, de 19 à 20 heures, au siège social, 20, rue du Maine, à Saint-Nazaire.

M. R.

**Groupe des « Alouettes »**  
Le dimanche 13 octobre, à 9 heures, réunion de Cercle d'Etudes pour les « Alouettes », à la Permanence, 20, rue du Maine. Il faut que cette première réunion des jeunes après les vacances soit réussie. Venez-y nombreuses, et décidées à parler. L'heure paraîtra encore trop courte pour tout ce que nous pourrions avoir à nous dire.

Nous comptons sur vous toutes. A bientôt, chères petites Alouettes.

M.-M. A.

**NIORT**  
**UNION LOCALE**  
**Cours professionnels**  
Les cours professionnels, inaugurés l'an passé par les soins de l'Union locale des Syndicats de Travailleurs

Chrétiens de Niort, ouvriront cette année, le lundi 21 octobre.

Les cours auront lieu chaque soir, à 18 h. 30.

Cours de coupe, le lundi.  
Cours de Comptabilité, mardi.  
Cours de Sténo-dactylo, les mercredis et samedis.

Cours de Français, le vendredi.  
Nous invitons les anciens élèves à y revenir et à y amener leurs camarades.

P.-S. — Le Bureau de l'Union Locale rappelle aux employés et ouvriers chrétiens des deux sexes qu'ils ont le devoir, pour se conformer aux directives très explicitement données par la hiérarchie catholique, de s'enrôler dans les organisations syndicales chrétiennes.

Nous avons également organisé un service de placement. Employeurs et Employés chrétiens ont intérêt à s'adresser à nous pour leurs offres et demandes d'emploi.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser chez M. J. Rivault, 4, place Saint-Jean (section masculine), Chez Mme Germain, 90, rue St-Symphorien (section féminine) de midi à 2 heures.

Le Cercle d'Etudes tiendra séance le lundi 21 octobre, à 20 h 15, 34, rue du 14-Juillet.

Sujet : Le Capitalisme, traité par notre camarade Aristide.

Venez tous nombreux.

**Un exemple**  
Amis syndiqués, nous essayons toujours davantage, de vous entraîner à suivre les exemples d'hommes dévoués à la noble cause qui consiste à faire du bien à leurs frères de travail. Voici un exemple, que tous nous devons connaître : c'est Serrarens, le secrétaire de la C.I.S.C. (Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens).

Né en 1888, à Dordrecht, en 1907, il s'orienta vers l'enseignement. Mais il comprend qu'au delà des murs de la classe, il y avait un monde ouvrier qu'il fallait organiser, soulager, instruire. Serrarens fonda dans sa ville, sa région, des œuvres ouvrières animées d'un bel esprit de foi et de fierté. Il est Secrétaire central des Syndicats. Le monde des Lignes pour combattre la tuberculose, des sanas, etc...

En 1920, Serrarens est Secrétaire de l'Internationale Chrétienne. Et c'est alors la Pologne, la Finlande, le Canada, l'Angleterre, la France, la Belgique ; partout rayonne son activité, partout progresse notre idéal chrétien.

Voilà en quelques lignes, la figure que l'on voudrait voir se refléter dans tous nos militants syndiqués, peut-être avec moins de grandeur, mais avec un ardeur égale.

Voilà l'exemple de cet homme, courtois, mais ferme, aimable, et toujours énergique, travailleur obstiné, sachant où il va. Voilà en quelques mots, le portrait d'un chef des Syndicats Chrétiens.

Exemple noble, que tous nous devons suivre.

Travaillons de toutes nos forces à notre noble idéal.

Syndiqués suivons sa trace.

**POITIERS**  
**SYNDICAT DES EMPLOYES**  
**Messe de la St-Michel**  
Fidèles à leur tradition, les membres de nos trois Syndicats ont fait célébrer, dimanche 29 courant, la messe de la Saint-Michel, à l'Eglise St-Hilaire. A l'Evangile, M. l'abbé Ponciau, vicaire, prononga une allocution émouvante, dans laquelle il souligna que la base de toute action, et surtout de notre action syndicale, devait être une foi et une vie intérieure intenses.

A l'issue de l'office, une importante délégation s'en fut au cimetière de Chilvert, déposer une gerbe de fleurs sur la tombe de M. Deveaud, notre regretté Président.

**Reprise des Cours**  
C'est le lundi 7 octobre que reprennent nos cours ; une large publicité par affiches a été faite. A souligner que cette année, sera institué pour la première fois, le C.A.P., coupe et couture ; cette innovation est due à l'action dévouée de notre présidente du Syndicat des Ouvrières de l'Habillement : Mlle Ursault.

**Décret concernant l'Épicerie**  
Le J.O. du 17 septembre publie (P. 10.256), le décret d'application dans le département de la Vienne, de la loi du 25 avril 1919 sur la journée de

8 heures, dans le commerce de détail des produits d'alimentation. L'accord avec le syndicat patronal avait été pris le 7 juillet 1933 ; de concert avec la C.G.T. Il a donc fallu plus de deux ans pour aboutir au décret ! Nous sommes à la disposition de nos camarades qui désirent à ce sujet des renseignements.

**Caisse Urbaine de la Cueilie**  
Nous rappelons à nos camarades l'existence de notre caisse, qui reçoit des dépôts de fonds et sert un intérêt égal à celui de la Caisse d'Épargne. La sévérité du règlement et les garanties offertes, font de cet organisme un ensemble offrant toute sécurité. Camarades épargnants : plutôt que de faire croquer votre argent par les requins de la Finance (suivant l'expression consacrée), songez à notre caisse !

R. M.

**CHATELLERAULT**  
**UNION LOCALE**  
Tous les syndiqués sont priés d'assister avec leur famille et d'amener leurs amis à la

**SOIRÉE RECREATIVE**  
qui sera donnée le dimanche 13 octobre courant à la salle Saint-Jean-Baptiste, boulevard Blaisac.

Programme : partie artistique par les Syndicats Féminins.

Causerie par M. Belleveaire, Secrétaire général de l'Union Régionale de l'Ouest, membre du Bureau Confédéral.

Distribution des Prix des Cours post-scolaires (Année 1934-35).

**LEUR FILS**  
Comédie en 1 acte par les Syndicats masculins

Entrée gratuite.  
Que tous fassent un effort et cette petite fête familiale sera un succès, aussi nous sommes certains que chacun aura à cœur de seconder les organisateurs et que la salle sera comble. D'avance : merci.

Le Secrétaire, J. COURTOIS.

**LES SABLES D'OLONNE**  
**Notre séance récréative**  
Comme l'annonçait « La Voix des Travailleurs » du mois dernier, c'est le mercredi 13 septembre qu'a eu lieu, salle Jeanne d'Arc, la représentation du beau drame de Pierre l'Ermitte intitulé « Pas de Prêtre entre toi et moi ».

Sans exagération, l'on peut bien dire que ce fut un vrai succès ; le bel auditoire qui se pressait pour entendre ce drame en fut très satisfait et le marqua bien par ses applaudissements. Ceux-ci allaient sans doute aux acteurs qui ont si bien rendu leur rôle, mais ils allaient aussi et surtout à l'Union Sablaise des Travailleurs Chrétiens qui avait organisé cette soirée.

C'était une occasion de plus de montrer aux Sablais que la C. F. T. C. avait une filiale aux Sables, et donc un moyen de propagande. Ce moyen a bien réussi puisque, pendant longtemps on a parlé, et on parlera encore d'une belle pièce jouée par les Travailleurs Chrétiens.

Et maintenant, ne nous arrêtons pas sur ce succès ; mettons-nous au travail, non pas pour une nouvelle séance, mais pour le Cercle d'Etudes dont il a été question ici le mois dernier. Il est actuellement à peu près décidé que tous les mois auront lieu une assemblée générale, au cours de laquelle seraient étudiés, en commun, des questions très importantes sur la vie sociale ou syndicale.

Vous vous ferez un devoir de répondre aux invitations qui vous seront adressées en temps opportun. C'est un devoir pour chaque syndiqué de chercher à s'instruire sur ces questions, et tous, syndiqués et syndiquées, vous voudrez faire votre devoir.

A. V.

**Merci**  
Le Bureau de l'Union Sablaise des Travailleurs Chrétiens remercie bien vivement tous les camarades qui ont contribué au succès de la soirée du 13 septembre.

Acteurs, machinistes, chanteurs, vendeurs, vendeuses, caissiers, placiers, etc., etc., tous ont travaillé pour la prospérité des Syndicats Sablais.

Qu'ils en soient cordialement remerciés.

Le Bureau.

**CHOLET**  
**SYNDICATS FEMININS**  
**Cours gratuits**  
Les cours gratuits de français, sténo- et dactylo, interrompus pendant les vacances, recommencent le dimanche 6 octobre.

Comme les années précédentes, un cours spécial est ouvert pour les fillettes qui font leur dernière année de classe.

Nous rappelons que, depuis l'année dernière, nos cours sont ouverts non seulement aux syndiquées mais à toutes les jeunes filles qui désirent parfaire leur instruction.

Pour satisfaire aux demandes de plusieurs syndiquées, nous sommes heureuses de faire savoir qu'un cours d'anglais pour débutantes s'ouvrira prochainement. Nous prions instamment celles qui ont l'intention de le suivre de se faire inscrire de suite.

Des professeurs diplômés et dévoués assurent tous ces cours.

**CONDITIONS**  
1° Les cours de Sténo-Dactylo-Français-Calcul, sont entièrement gratuits pour les syndiquées. Il leur est demandé simplement un droit d'inscription de 5 francs pour chacun des cours.

2° Les non-syndiquées devront payer un droit d'inscription de 10 fr. Il sera demandé une indemnité de 3 francs par mois pour le chauffage, le loyer, etc. Cette indemnité sera perçue chaque premier dimanche du mois.

3° Les fillettes qui vont encore en classe bénéficieront des avantages des syndiquées, mais elles paieront 1 fr. par mois comme pupille.

4° Pour les cours d'Anglais, le droit d'inscription sera le même que pour les autres cours, c'est-à-dire 5 fr. pour les syndiquées et 10 fr. pour les non-syndiquées. Ces cours ne pouvant être entièrement gratuits, les élèves syndiquées paieront 5 francs par mois et les autres élèves 4 fr. par cours.

5° Toutes les cotisations sont perçues au début du mois en cours.

6° Il est recommandé aux élèves d'être très régulières aux cours et d'être toujours correctes vis-à-vis des professeurs, qui méritent leur temps, leur science et leur dévouement si généralement à leur disposition.

**ANGERS**  
**SYNDICATS FEMININS**  
2, Rue Pasteur. — ANGERS

**Cercle d'études**  
La saison des vacances est terminée, il faut maintenant reprendre le travail syndical et le rendre plus intense encore cet hiver. La semaine sociale a mis en évidence la nécessité des organisations professionnelles : éléments précorporatifs.

Il ne suffit pas que les Syndicats existent, il faut que les dirigeants soient compétents, c'est pourquoi nous invitons toutes les syndiquées qui le peuvent à profiter des cours organisés à leur intention.

Les cercles d'études vont reprendre le jeudi 10 octobre et se poursuivront chaque semaine, comme les années précédentes.

Les conclusions de la Semaine Sociale serviront de sujet cette année ; cette question si importante a besoin d'être reprise pour la majorité des syndiquées qui n'ont pas pu assister aux cours donnés au mois de juillet. Nous espérons que les auditrices seront nombreuses ; un certain nombre de convocations sont déjà lancées, cependant toutes celles qui désirent s'instruire sont invitées à venir le jeudi 10 octobre, à 20 h. 15, 2, rue Pasteur.

1° Que le salaire minimum vital de l'ouvrier jardinier et du manoeuvre soit suffisant pour lui permettre de vivre honnêtement et dignement, lui et sa famille ;

2° Qu'il soit fait une différence entre l'ouvrier jardinier et le manoeuvre ou journalier au point de vue salaire ;

3° Que tous les employeurs donnent les allocations familiales ;

4° Suppression des retenues faites par les horticulteurs faisant la pratique sur le salaire des ouvriers en déplacement ;

5° Que tous les employeurs versent une indemnité, dite de « panier », à leurs ouvriers déjeunant hors d'Angers ;

6° Suppression du travail qui n'est pas strictement obligatoire et qui

**Journée d'Etudes**  
Le dimanche 27 octobre aura lieu au Foyer de l'Ouvrière la première journée d'études de la saison.

Réunion le matin à 10 heures précises, et l'après-midi à 14 h. 30. La matinée sera occupée par les rapports trimestriels de Cholet, Saumur, Angers ; l'après-midi seront donnés le compte rendu du Congrès de Bordeaux des commissions départementales du Travail, et un résumé de la Semaine Sociale d'Angers. Nous souhaitons que nombreuses soient les auditrices de cette journée.

**Cours Professionnels**  
Les cours ont repris le mardi 1<sup>er</sup> octobre par le cours de Français. Les cours de comptabilité, sténo, dactylo, coupe et couture, enseignement ménager vont se succéder le soir, le samedi après-midi et le dimanche matin.

Tous renseignements seront donnés au sujet des horaires et des conditions, au « Foyer de l'Ouvrière », 2, rue Pasteur, tous les jours de 9 à 19 heures.

**SYNDICAT DU TEXTILE**  
Les réunions du Syndicat Ouvrier du Textile vont reprendre le mercredi 9 octobre, à 18 heures, 10, rue du Vollier. Les membres du bureau sont instamment invités à assister à cette réunion.

**SYNDICAT DU PERSONNEL HORTICOLE**  
**Première Assemblée générale**  
Le Syndicat du Personnel Horticole a tenu sa première assemblée générale le dimanche 25 août, à 10 heures, 121, rue de la Madeleine, sous la présidence de R. Haurillon, président du Syndicat.

Nous avions le plaisir d'avoir parmi nous MM. Bougis et Lescellou, des Syndicats Chrétiens d'Angers et de Trélazé.

En ouvrant la séance, le Président nous rappelle la mémoire de Ch. Maugour, vice-président, décédé accidentellement tout récemment. Puis il passe la parole au Secrétaire Ch. Bellanger, qui donne lecture de son rapport sur l'activité du Syndicat depuis sa fondation. Notre Syndicat, tout nouveau-né, voit son chiffre de 7 adhérents passer à 45. Bellanger rend compte des premières réalisations syndicales : causeries professionnelles et sociales, fondation du journal, service de lecture, bureau de placement, inscription aux listes prudhommales, etc...

Le Président prend ensuite la parole pour donner connaissance de son rapport sur la situation de l'ouvrier jardinier, d'après les réponses aux questionnaires distribués aux syndiqués. Il cite différents chiffres : nombre d'ouvriers, salaire moyen de l'ouvrier, du manoeuvre, salaire d'embauchage. Il en découle que la situation n'est pas très brillante et que, dans les conditions actuelles, l'ouvrier jardinier est dans l'impossibilité de gagner sa vie et celle des siens. Pourquoi ? Est-ce que le métier ne peut faire vivre son homme ? Si, certainement.

Haurillon énumère un certain nombre de mesures à prendre de toute nécessité pour améliorer la situation de l'ouvrier jardinier :

1° Que le salaire minimum vital de l'ouvrier jardinier et du manoeuvre soit suffisant pour lui permettre de vivre honnêtement et dignement, lui et sa famille ;

2° Qu'il soit fait une différence entre l'ouvrier jardinier et le manoeuvre ou journalier au point de vue salaire ;

3° Que tous les employeurs donnent les allocations familiales ;

4° Suppression des retenues faites par les horticulteurs faisant la pratique sur le salaire des ouvriers en déplacement ;

5° Que tous les employeurs versent une indemnité, dite de « panier », à leurs ouvriers déjeunant hors d'Angers ;

6° Suppression du travail qui n'est pas strictement obligatoire et qui

**COURS PIGIER**  
6, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14  
**COURS PRATIQUES DE COMMERCE**  
Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel  
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes filles (Professeurs Dames)  
Inscriptions à toutes époques de l'année  
Cours le jour, le soir et par correspondance  
**PLACEMENT gratuit ELEVES**  
400 emplois environ ont été offerts aux élèves en chacune des années dernières  
**TRAVAUX DE COMPTABILITE**

**ACADEMIE DE COIFFURE -- INSTITUT DE BEAUTE**  
Mesdames, Mesdemoiselles, qui désirez vous créer une  
**SITUATION LUCRATIVE ET AGREABLE**  
Suivez les **COURS DE COIFFURE** chez  
**BERTHE & MARIA**  
COURS PRATIQUES de COIFFURE, 11, rue d'Orléans, NANTES (Tél. 130-82)  
Maison sérieuse et réputée, recommandée tout spécialement aux familles, et ne recevant que l'

**A LA VILLE DE REIMS**  
Maison de Confiance  
**PATRON**  
Opticien spécialiste  
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)  
NANTES  
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes  
10 % de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

**GRAVURE**  
sur Métaux et sur Bijoux  
Maison fondée en 1895  
**Jean TERRIEN**  
Fourniss. d'Administrations Publiques et de l'Etat  
10, rue Cacaout - NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Tampons, encre, etc... - Plaques en émail pour tous usages - Plaques foudroyées pour tableaux.  
Remise 5 % aux Syndiqués.

**Voulez-vous du BON BEURRE ?**  
Prenez du **BEURRE CENTRIFUGE**  
de la Laiterie de Fresnay

**Entreprise Générale de Menuiserie**  
Ancienne Maison JAHIER  
**COURRAUD & C<sup>ie</sup> S<sup>m</sup>**  
29, rue de Savenay - NANTES

Façonnage mécanique, moulures en tous genres. Fabrication de meubles Conditions spéciales aux Syndiqués

**TRANSPORTS DROUIN FRERES**  
Services réguliers Voyageurs  
Services Rapides et Groupages  
Camionnages - Déménagements  
20 ANNEES D'EXPERIENCE

**MACHINES A COUDRE ET CYCLES STELLA**  
Luxueux Solides Bon marché  
Garantis sur facture  
Catalogues, renseignements, adresses des représentants et également  
**ATELIER DE REPARATION** pour toutes marques de machines à coudre  
**FONTENEAU**  
21, Chaussée de la Madeleine, 21 NANTES  
Succurs<sup>es</sup> : ANGERS, ST-NAZAIRE

**Cie d'Assurances Générales**  
Incendie, Accidents, Vol  
**H. Devorsine**  
1, rue Affre - NANTES  
Assurances sur la Vie  
Rentes Viagères  
**H. Devorsine & L. Feildel**  
1, rue Affre - NANTES

**PLATRERIE - DECORATION STAFF - FUMISTERIE**  
**ANCELIN**  
ENTREPRENEUR  
NANTES - 49, Rue de Bel-Air - NANTES  
Téléphone : 117.49

**BROUETTES EN TOUS GENRES PETITS TOMBEREAUX POUR ENTREPRENEURS**  
**BALADEUSES ET BABROUETS**  
**Victor BLANCHET**  
71, rue Edgar-Quinet  
Atelier : place de la Moutonnerie  
Spécialité de roues : ferrées et non ferrées  
TOUTES REPARATIONS  
Remise aux Syndiqués  
Téléphone : 310-56

**ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT**  
**FAVREAU**  
4, Place du Martray, 4  
NANTES  
Téléphone : 130.53

**ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES**  
L. CHATELLIER Père et Fils  
**L. CHATELLIER, Fils**  
SUCESSEUR  
7, rue Paré - NANTES  
Téléphone : 125.13

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

**LA CAPITALISATION**  
Entreprise régie par la loi du 19 Décembre 1907

**Bons d'Epargne**  
Versements et Tirages mensuels  
**B. FRANÇOIS**  
14, rue J.-J. Rousseau - NANTES  
Téléphone 127-78

**ELECTRICITE**  
LUMIERE - FORCE - SONNERIES TELEPHONES  
**A. TOUVERON**  
15, rue Jean-Jaures - NANTES  
Téléphone 125.90

Prix avantageux et Remise aux Syndiqués  
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

**RIPOCHE & C<sup>ie</sup>**  
2, rue Pierre-Landais - NANTES  
Téléphone 113.33  
Transports Automobiles, Camionnage  
Voitures pour Excursions  
Mariages Sociétés  
Camions Autos Déménagements  
Camionnettes pour Livraisons

**ENTREPRISE DE CHARPENTES**  
**P. OHEIX**  
Avenue du Grand-Clos - NANTES (Boulevard Lelasseur)  
Chantier : Rue de la Gourmette

**CREDIT NANTAIS**  
Société Anonyme, Capital 30 Millions  
Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire  
Tél. 139.55 (4 lignes) ; 145.07 (1 ligne)  
R. C. 129 B  
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes  
41 Agences et Bureaux en Bretagne  
T<sup>ous</sup> opérat. de Banque et de Bourse

peut être renvoyé au lendemain, pour le service de garde du dimanche dans les maisons d'horticulture ;  
7° Etablissement de la semaine anglaise en Horticulture.  
C'est par ces différents moyens que l'on arrivera à ramener la profession de jardinier au niveau de celle des autres.  
Le Président termine son copieux rapport par un appel de tous à l'action, en rappelant que le niveau de la profession ne serait peut-être pas tombé si bas si nous avions toujours été groupés et unis.  
Après cet exposé chaleureusement applaudi, notre camarade Plord nous parle de l'établissement de la semaine anglaise en horticulture. Après avoir pesé avantages et inconvénients, il apparaît que ce serait assez facile, et que cela ramènerait la semaine de 60 à 55 heures, ce qui est plus que suffisant comme travail. Naturellement cela n'aurait pas sans difficultés auprès de certains patrons jardiniers, adversaires-nés de toute réforme améliorant le sort de l'ouvrier. Pourtant tout patron intelligent devrait comprendre qu'en rendant le métier plus agréable et plus lucratif, il aurait tout à gagner : un plus grand nombre de jeunes gens l'apprendraient, il y aurait davantage de bons ouvriers et, par suite, du travail mieux fait dans les établissements.

Après la lecture de ces rapports, une discussion s'engage. On parle d'abord des difficultés de l'heure actuelle pour faire adopter nos revendications. De bonne foi ou non, on nous donnera toujours la crise comme obstacle à toute amélioration. D'un autre côté, il est nécessaire que le niveau de la profession soit relevé ; nous sommes, au point de vue matériel, en état d'infériorité très nette vis-à-vis des autres métiers. Situation complètement illogique et injuste, car il faut au moins autant de valeur, de compétence dans notre métier que dans d'autres, et les profits réalisés par les patrons sont les mêmes que dans les autres professions. De plus, étant classés dans l'agriculture, on nous ne sommes pas à notre place, nous, jousissous plus difficilement des lois sociales.  
Nos camarades Baugis et Lesclieur nous félicitent des résultats obtenus et nous encouragent à continuer pour réaliser les espoirs que nous avons fondés.

**La Saint-Fiacre en 1935**  
Voilà donc enfin renouée la vieille tradition de la fête de la Saint-Fiacre. Amis jardiniers, soyez-en heureux, car cela indique un renouveau de la profession et qu'elle a bonne intention de reprendre sa place parmi les professions ayant leur fête patronale.  
Le programme annonçait messe à 8 heures. Donc premier rendez-vous des syndiqués. Il est regrettable que tous ceux qui étaient présents ne se soient pas groupés à l'église ; en fin, nous tâcherons de nous en souvenir l'an prochain. Quelques horticulteurs, sollicités, avaient donné des fleurs, glaieuls et dahlias, qui, grâce à une main habile, garnissaient agréablement l'autel. Au cours de la messe, des artistes se firent entendre et réhaussèrent l'éclat de notre fête. Nous les félicitons pour leur excellente exécution et les remercions. A l'Evangile, un orateur à la parole chaude, M. l'abbé Joullain, nous fit un exposé clair et détaillé de la raison d'être et de l'utilité des Syndicats. De sa causerie retenez ceci : que le syndicalisme est un besoin naturel, qu'il est fortifié par les encouragements des Papes, que les liens qui unissent les syndiqués entre eux sont aussi forts que les liens qui unissent les membres d'une même famille et d'une même nation. En effet, dans le corps professionnel comme dans la famille et dans la nation, nous sommes tous tributaires les uns des autres. Il nous para ensuite de la façon dont le Syndicat Chrétien doit accomplir sa besogne, en s'inspirant toujours de l'Evangile : Justice et Charité. Enfin il souligna fortement le devoir qui incombe à tout ouvrier chrétien d'adhérer aux syndicats chrétiens. En terminant, il nous exhorta à poursuivre notre belle tâche de syndicalistes chrétiens avec persévérance en demandant patience et courage à Celui qui peut nous les donner pleinement.  
A l'issue de la messe, un vin d'honneur fut servi dans le local habituel de nos réunions. Il y avait eu beaucoup d'invités, mais malheureusement peu ont répondu. Ceux-là au moins nous donneront la preuve de leur sympathie et nous prouveront ainsi qu'ils sont prêts à collaborer à notre œuvre de relèvement de la profession.  
Notre Président prit la parole pour remercier tous ceux qui contribuèrent au succès de la fête. Merci à M. le Curé de la Madeleine, qui mit

son église à notre disposition ainsi que sa salle pour notre réunion. Merci aux artistes qui nous ont charmés au cours de la messe. Merci aux horticulteurs qui ont fait don de fleurs pour décorer autel et table. Il dit ensuite le désir qui anime le syndicat de rendre à la profession le niveau auquel elle a droit, par la collaboration patronale et ouvrière. Pour terminer, il lève son verre à la prospérité du syndicat et de l'horticulture angevine.  
Après un mot aimable de M. le Curé, nous nous pressons autour des tables pour déguster un délicieux « Anjou sec ».  
Nous fûmes heureux de constater la franche amitié qui régna pendant toute la fête et le désir d'entente qui anima tous les membres du Syndicat. Pour terminer, au nom de tous : Merci, et à l'année prochaine.  
J. B.

**TRELAZE**  
**Jules Zirnheld chez les Ardaisiers**  
Le dimanche 25 août dernier, une réunion groupait tous les camarades du Syndicat des Ardaisiers, ainsi que leurs familles. Un bon nombre de sympathisants étaient aussi présents.  
C'est que la réunion en valait la peine. Nous avions en effet, ce jour-là la joie d'avoir notre cher Président confédéral, Jules Zirnheld. Celui-ci, malgré ses nombreuses occupations, avait bien voulu répondre à l'invitation qui lui avait été faite par notre Conseil Syndical.  
Le sujet indiqué pour cette réunion était : « Vers un ordre social nouveau ».  
Avec l'éloquence et la clarté qui lui sont habituelles, il tint toute l'assistance en haleine pendant plus d'une heure, et ce qui suit n'est qu'un faible résumé de sa conférence.  
Pour nous, chrétiens, l'ouvrier n'est pas une machine à produire, un instrument de travail, c'est un être raisonnable capable de s'éduquer et de raisonner.  
Le travail qu'il accomplit est une bonne œuvre, un service rendu à la société.  
Chacun en profite plus ou moins et il est juste qu'on le traite avec égard.  
Il a droit aussi à un salaire suffisant lui permettant de vivre, ainsi que sa famille.  
Mais ces notions élémentaires du droit des ouvriers ne sont pas toujours mises en pratique, ou le sont insuffisamment ; et c'est ainsi, par exemple, qu'on a vu des misères révoltantes au cours du siècle dernier, misères provoquées par la soif des richesses de quelques-uns.  
Aussi l'Eglise, par la voix des Papes, se fit entendre à plusieurs reprises pour remettre les choses au point et donner les directives nécessaires pour remédier à cette misère ou pour condamner les passions égoïstes de certains.  
A l'appel des Encycliques des Papes, « Rerum Novarum » et « Quadragesimo anno », les syndicats se formèrent, permettant aux ouvriers de se grouper et de faire valoir leurs droits.  
A l'heure actuelle, ces Syndicats travaillent et se développent. Leur action se fait sentir partout. Mais tout n'est pas fait et bien des misères existent encore, qu'il faut faire disparaître. C'est à nous d'y travailler. Peut-être dans l'avenir les méthodes changeront — on a parlé de l'organisation corporative — mais il faudra toujours des hommes pour mener à bien ces entreprises.  
Il faut que nous, qui avons la vérité et l'idéal chrétien, soyons plus forts et plus généreux que ceux qui ne parlent que de révolution. Que ce soit nos méthodes qui, mises en pratique, donnent à tous un peu plus de bien-être et nous verrons alors un « ordre social nouveau ».  
Louis GUIDAL.

**TARTUFES !**  
Pour tromper les travailleurs, les dirigeants confédérés sont passés maîtres dans l'art de l'hypocrisie. Les quelques exemples cités ci-dessus en sont autant de preuves flagrantes.  
1°) Les relations intersyndicales.  
Pour expliquer leur attitude vis-à-vis du Syndicat Chrétien, les confédérés déclarent sans rire qu'ils n'ac-

ceptent pas de causer avec ses représentants, parce que le Syndicat Chrétien est le Syndicat des compagnies.  
Or, s'il est une organisation qui bénéficie de toutes les faveurs des compagnies minières (les élections de délégués mineurs l'ont encore prouvé), c'est bien le VIEUX SYNDICAT, et s'il est un syndicat que le patronat minier ne peut pas souffrir, c'est bien le Syndicat Chrétien.  
2°) Pour les allocations de chômage  
Dans leur programme d'action qu'ils ont distribué à l'occasion des élections de délégués mineurs, les confédérés ont le culot de réclamer la réalisation du Système « Pagnon ».  
Or, qu'est-ce que le système Pagnon ? C'est tout simplement un projet d'allocation de chômage aux mineurs, s'inspirant dans ses grandes lignes des propositions du Syndicat Chrétien des mineurs qu'avait préparé M. Pagnon, ministre des Travaux Publics, à la fin de l'année 1933. Ce projet prévoyait des allocations de chômage à partir du deuxième jour chômé au moins par quinzaine.  
Les Confédérés se sont empressés de le torpiller en signant la fameuse convention du 10 mars 1934, avec les compagnies houillères, qui n'accorde des allocations qu'à partir du quatrième jour chômé dans le mois.  
Aujourd'hui, ils réclament la réalisation du projet qu'ils ont enterré. Ils se déclarent partisans également d'une caisse spéciale d'allocations de chômage, mais quand le Syndicat Chrétien leur offre le cartel intersyndical pour la faire aboutir rapidement, ils refusent, préférant s'entendre avec les compagnies, plutôt qu'avec le Syndicat qu'ils appellent le « Syndicat des compagnies ».  
3°) La réforme des caisses de secours.  
Les Confédérés font la guerre aux décrets-lois... Les décrets-lois : c'est de la dictature... Il faut culbutter Laval, etc... Oui, mais... Par leur gestion plus ou moins bien tenue et la crise aidant, les Caisses de Secours qu'ils administrent sont « près de la faillite » ; alors ces braves pourfendeurs de décrets-lois se réunissent secrètement avec les représentants du patronat minier au Ministère du Travail, et là, arrêtent un décret-loi qui est signé le 8 août 1935, par M. Frossard et par M. Laval, qu'ils abominent, sans que ceux-ci changent un seul mot du texte arrêté par les Confédérés et les Compagnies. Puis, comme si personnellement ne connaissait la manœuvre, les Confédérés se réunissent à Douai avec les unitaires et protestent contre le décret-loi qui augmente les cotisations ouvrières et diminue les avantages.  
4°) Les retraites à 50 ans.  
Devant la promesse faite par le Gouvernement d'envisager l'abaissement de l'âge de la retraite, les Confédérés ont amorcé une campagne de propagande afin de faire croire que c'est grâce à leur action seule que la réforme a été obtenue.  
Dans leurs écrits, ils se gardent bien de préciser et de faire une distinction entre les ouvriers du fond et du jour.  
Pourtant, il est une chose certaine, que les Confédérés n'ignorent pas puisqu'ils l'ont proposée eux-mêmes à la Commission des Mines, c'est que le gouvernement n'envisage l'abaissement à 50 ans que pour les ouvriers du fond seulement. M. Frossard nous l'a déclaré formellement et nous avons protesté énergiquement contre la dissolution des principes de solidarité qui ont jusqu'à présent les ouvriers du jour et les ouvriers du fond.  
Eh bien ! cela n'empêchera pas, lorsque le projet sera réalisé, les Confédérés de déclarer, la main sur le cœur, qu'ils voulaient la retraite à 50 ans pour tout le monde.  
TARTUFES ! J. P.

**Bibliographie**  
La grève des Midlandes. — Une brochure de 14 pages, tirée à part des « Cahiers d'Action Religieuse et Sociale », 1. ex., 0 fr. 50 franco ; 10 ex., 4 fr. franco ; 25 ex., 7 fr. 50 franco.  
Doit être entre les mains de toutes les adhérentes de nos Syndicats de Couturiers. — S'adresser à la C.F.T.C.  
« A la » Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris (8<sup>e</sup>).  
Les portes antiques, par M.-M. d'Armagac. — Roman « Bijou », format 18x10, 240 pages, couverture illustrée en couleurs. Prix : broché, 3 francs ; port, 0 fr. 45.  
La seconde vie du Maître, par Victor Féli. — Roman « Bijou », 224 pages. Prix : 3 francs ; port, 0 fr. 45.  
Celle qui a fui, par Marie Barrère-Affre. — Roman « Bijou », 240 pages. Prix : 3 francs ; port, 0 fr. 45.  
Sous le col bleu. Eugène Conort (1896-1916), par le lieutenant de vaisseau A. Ducos. — Un volume in-16, format 18x10, 128 pages, couverture ornée d'un portrait en couleurs. Prix : 2 fr. ; port, 0 fr. 45.  
L'Almanach du Pélerin pour 1936, 144 pages, gravures en couleurs, et son Grand Concours (15.000 francs de prix en espèces). 1<sup>er</sup> prix, 10.000 francs en espèces ; 2<sup>e</sup> prix, 2.000 francs en espèces ; 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> prix, 1.000 francs en espèces, sans compter de très nombreux lots. — Prix : 2 francs. Remise de 33 % aux correspondants.  
Mon Almanach pour 1936, 96 pages, nombreuses illustrations. — Prix de l'exemplaire : 0 fr. 75 ; remise de 33 % aux correspondants.  
Calendrier de « La Croix » pour 1936. Magnifique peinture bichrome sur belle carte couchée de 0,25x0,36. — L'unité : 0 fr. 30. Remise de 25 % aux correspondants.

**POUR TOUS VOS IMPRIMES**  
Consultez **L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »**  
24, RUE DU PALAIS, A SAINT-NAZAIRE  
Il vous sera répondu le jour même

**REAU**  
UNE GARANTIE D'ELEGANCE ET DE QUALITE  
BONNETERIE  
CHEMISERIE  
MERCERIE  
SOIERIE  
23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

**GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTES**  
Ed. Guimbaud et Ch. Texier  
7, Place du Marché, POITIERS  
Specialité de LAINAGES et SOIERIES  
TOILES -- BLANC -- CONFECTIONS  
Du Choix de la Qualité Des Prix avantageux  
MAISON DE CONFIANCE. — ENTREE LIBRE

Une garantie : La Marque. Le premier des boulets anclés est barré aux deux extrémités. C'est le plus répandu. Quelle meilleure preuve de qualité ?  
**LE BOULET BARRÉ**  
EXTRÉMITES  
FABRICATION BLANZY-UEST  
CHARBONS SELECTIONNES  
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS  
3, Place de la Petite-Hollande, 3. — NANTES  
Tél. 123-40

**LES MEUBLES ROBERT**  
100000 7-14, Rue Copernic, 7-14. — NANTES  
Notre CHAMBRE Réclame en 140 c/m  
ARMOIRE  
3 portes ouvrantes, LIT DE MILIEU, LIÈUSE dessus marbre, SOMMIER, MATELAS pure laine, Traversin, deux Orelliers  
Les 8 pièces 1.495  
En ronce de noyer à partir de... 1.950  
10 % de Réduction aux Syndicats des Travailleurs Chrétiens  
CATALOGUE SUR DEMANDE. — LIVRAISON FRANCO

**HORLOGERIE BIJOUTERIE ORFÈVRERIE OBJETS D'ART**  
**G. ROBIN**  
19, rue du Palais, ST-NAZAIRE  
BIJOUX POUR MARIAGES  
Atelier de Réparation  
SES CHOIX SES PRIX  
Réduction 5 % aux Syndiqués

**LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH**  
Maison Louis LANDAS  
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE  
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété  
PAPETERIE — MAROQUINERIE  
Imagerie et Souvenirs Bretons  
Réduction 5 % aux Syndiqués

**Assurés sociaux Syndiqués chrétiens**  
Votre DEVOIR et votre INTERET c'est d'être affiliés à la **CAISSE FAMILIALE** de la Loire-Inférieure  
Pour tous vos ACHATS et VENTE D'IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE adressez-vous au CABINET **R. HELOCO**  
5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare à SAINT-NAZAIRE Tél. 4-64  
Renseignements gratuits

**Mercerie Moderne**  
**LEDOUX-PAUTROT**  
1, rue de la Regratterie POITIERS

**ALLEZ A NANTES CHEZ DECREE DÉJEUNER ET FAIRE VOS ACHATS**